Evian NOUVELLES

Magazine d'informations municipales
N° 65 JUILLET - OCTOBRE 2023

p.3
Bilan touristique : l'été 2023 a été un bon cru !

p.11
Le chauffage urbain est opérationnel

p.24
Exposition : Sous le soleil de Félix Ziem

La sécurité, l'affaire de tous !

ville Evian

ÉDITORIAL / SOMMAIRE

Josiane Lei, maire

"Le bien-fondé de notre démarche"

Pour la deuxième année consécutive et alors même qu'au niveau national le bilan est mitigé, Evian a connu un très bon cru estival. Notre station a bénéficié d'une hausse de la fréquentation touristique et vous avez été nombreux à profiter des animations proposées.
Ce dynamisme se traduit aussi par une attractivité toujours forte de notre commune.
La rentrée scolaire, marquée par l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de la Détanche, et le Forum des associations, encore plébiscité cette année, illustrent la vitalité de notre ville et de son tissu associatif.
Votre intérêt pour la vie de la commune se retrouve dans le succès des deux consultations publiques lancées par la Ville. Vous avez été nombreux à répondre aux questionnaires sur l'évolution de l'éclairage public en juin, et plus récemment à celui sur le devenir de l'hôtel Beau rivage. Le succès de ces concertations nous conforte dans l'idée qu'il faut poursuivre dans cette voie.

Dans le même esprit, la ville a lancé en octobre son premier budget participatif, doté d'une enveloppe de 100 000 € d'investissement. Ce dispositif favorise la participation démocratique à laquelle je suis attachée. Il offre l'occasion aux habitants de s'impliquer dans le processus de décision et de contribuer à façonner l'avenir de la ville. Les projets qui seront proposés apporteront, j'en suis persuadée, des idées nouvelles et créatives pour améliorer la qualité de vie locale. Il en est de même pour la Buvette Cachat pour laquelle nous vous proposerons de vous exprimer sur son devenir dès le début 2024.
Ces consultations s'ajoutent à d'autres initiatives visant à vous associer plus étroitement aux décisions : réunions de quartier, réunions d'information sur les grands travaux, ou encore le lancement de l'application mobile "Au cœur d'Evian" pour signaler les diverses anomalies dans l'espace public.

L'été a battu des records de chaleur. Le changement climatique est une réalité. Il est de notre devoir d'agir au quotidien pour préserver nos ressources. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans le cadre du plan de sobriété énergétique mis en œuvre et dont le chauffage urbain installé sur les Hauts est une belle illustration.
Je suis heureuse de vous annoncer que la chaufferie et son réseau de chaleur sont à présent opérationnels. L'installation a été livrée dans les délais et fonctionnera comme prévu cet hiver. La chaufferie est alimentée en bois depuis le 30 octobre. Pour l'instant, le réseau se déploie en direction des Tours et des Verdannes pour alimenter le collège et son gymnase, l'école des Hauts, l'Ehpad et le tout nouveau centre de secours, et vers l'Est en direction de la Corniche. Il permettra à terme d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire jusqu'a 900 logements.
Le contexte sur le coût de l'énergie et les besoins en mix énergétique nous ont convaincus de construire une extension en direction de Passerat pour alimenter les équipements sportifs et le quartier du Bennevy-Mémises et ses immeubles. Cela a aussi décidé nos partenaires de l'Evian resort d'y raccorder les grands hôtels, la Grange au lac et la future salle "La Source vive".
Cela conforte le bien-fondé de notre démarche qui permet aussi de proposer une énergie moins coûteuse et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Sommaire

P2 - Edito de Mme le maire

Actualités
P3 - Bilan touristique : l'été 2023 a été un bon cru !
P3 - La Ville a préempté l'hôtel Bellevue

Mobilité
P4 - Les parkings en ouvrage sous gestion privée au 1er janvier
P4 - Le Naviexpress a fait ses essais de performance
P5 - Des aménagements pour "rééquilibrer les usages de l'espace public"

Vie citoyenne
P6 - Quel avenir pour l'hôtel Beau rivage ?
P6 - L'extinction de l'éclairage public retardée d'une heure
P7 - La Ville met en place son premier budget participatif
P7 - La Ville a lancé son application mobile : au ♥ d'Évian
P7 - Redécoupage électoral de la commune : 6 bureaux de vote au lieu de 4

Actualités
P8 - Service éducation-jeunesse : Jérémy Fabbrizio aux commandes
P8 - Une délégation évianaise s'est rendue à l'ONU
P9 - Le chantier de la Buvette Cachat a repris
P9 - Le nouveau centre de secours opérationnel
P9 - L'aménagement du parvis du Casino se poursuit
P10 - Quartier Franc : l'aménagement va se poursuivre
P10 - Aide à la réfection des façades : le périmètre étendu
P11 - Le chauffage urbain est opérationnel

Initiatives
P12 - L'Atelier Re-Née donne une seconde vie aux bâches du Palais Lumière
P12 - La Ville adhère au programme "Paniers solidaires"

Vie économique
P13 - La Ville lance un appel à projet pour deux de ses biens
P13 - De nouveaux commerces et activités

Sécurité
P14-15 - La sécurité, l'affaire de tous

Vie sociale
P16 - Carte "Avantage" : le nombre de bénéficiaires quasi-doublé
P16 - "Goûter à la Buvette" : un goûter inclusif en lien avec l'APEI
P16 - La Ville donne un coup de pouce "mobilité" à cinq jeunes Evianais
P17 - Albane Ruffier a pris les rênes du Foyer Clair Horizon
P17 - Un pôle senior en gestation à "Clair Horizon"

Cadre de vie
P18 - Le tri hors-foyer se met en place
P18 - La Ville applique des clauses environnementales dans ses marchés publics
P19 - Viabilité hivernale : le plan d'actions pour faire face aux intempéries
P19 - Gare lacustre : les espaces de stationnement réaménagés

Sports
P20 - C'est parti pour une année olympique
P20 - Le Centre nautique a fait le plein de baigneurs
P20 - Les bassins bientôt équipés d'une couverture thermique
P21 - Triathlon d'Evian : la première édition a été un franc succès
P21 - Evian Off course : les équipes cadettes et cadets Champions de France

Agenda
P22-23 - Vos prochains rendez-vous

Exposition
P24 - Sous le soleil de Félix Ziem
P24 - La Ville hérite d'une collection de verre contemporain exceptionnelle

Événements
P25 - Samedi 25 novembre, la ville d'Evian au sommet pour la préservation des forêts mondiales
P25 - Le Fabuleux village invite les monstres des montagnes

Tribunes
P26-27 - Espace d'expression des groupes politiques du conseil municipal de la Ville d'Evian

En couverture : La police municipale en patrouille.

EVIAN NOUVELLES, JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES ÉDITÉ PAR LA VILLE D'EVIAN-LES-BAINS. Directeur de la publication et de la rédaction, Mme le maire. Rédacteur en chef : Frédéric Alfonsi. Tél. : 04 50 83 10 16 - e-mail : courrier@ville-evian.fr. Photos : Sébastien Doutard (La Nouvelle image), Fotomélia, Depositphotos, Benjamin Delerue, Pierre Thiriet. Conception graphique : Gilles Hamchart
Imprimé à 7 000 exemplaires par l'Imprimerie Cusin sur papier recyclé & encres végétales - Distribué par MediaPoste

Bilan touristique : l'été 2023 a été un bon cru !

La destination Evian réalise à nouveau une belle performance estivale dans un contexte national qui a montré de grandes disparités entre les territoires.

Alors qu'au niveau national le bilan est plutôt mitigé, Evian s'en sort plutôt bien. Avec 79 % de taux d'occupation moyenne pour l'ensemble des hébergements marchands en juillet et en août, la station a enregistré une progression de 2 % des nuitées par rapport à 2022 et le volume de visiteurs a progressé de 8 % par rapport à 2022.

Les deux premières semaines d'août avec 87 % de taux d'occupation ont enregistré la plus forte affluence de l'été. La durée moyenne de séjour sur Evian se maintient à 6 jours sur l'été. Les locations ont connu une progression de 8 % de leur taux d'occupation, les hôtels + 6 % en moyenne. Seuls les hébergements de particuliers à particuliers sont en baisse (- 4 %).

L'été 2023 a été marqué à Evian par une forte affluence des clientèles du Moyen-Orient (Emirats, Arabie Saoudite…), pour l'Europe : Allemands, Anglais et Néerlandais et d'un nombre de visiteurs américains plus important. Pour les clientèles françaises, elles sont majoritairement issues des régions Rhône-Alpes, Ile-de-France et Grand Est.
"Ces progressions se traduisent aussi dans la forte fréquentation des équipements de la ville" souligne Vincent Delaitre, directeur de l'office de tourisme : exposition "Man Ray" (+ 45 %), les Scènes Estivales (+ 28 %), la Maison Gribaldi (+ 20 %) et le funiculaire (194 000 passagers) qui fait le meilleur score de son histoire.
35 % des clients d'Evian ont moins de 34 ans ; cela traduit l'attractivité de la destination pour les jeunes couples et les familles avec enfants.

Destination de grande qualité, offrant une palette d'activités en bord de lac et à proximité de la montagne, Evian propose une offre totalement en phase avec les nouvelles aspirations des visiteurs et représente une destination douce, apaisante qui offre un cadre de séjour propice à des vacances reposantes, enrichissantes et rafraîchissantes. Les visiteurs ont pu redécouvrir la Buvette Cachat suite aux travaux de réhabilitation et une première phase de réaménagement du Casino.

La station est en train de changer tout en rénovant la richesse patrimoniale qui a fait sa grandeur passée. Evian bénéficie aussi, par sa proximité, du dynamisme de l'économie et du tourisme en Suisse ; les visiteurs internationaux passant de plus en plus facilement la frontière en voiture ou en bateau. À noter enfin, les records de fréquentation enregistrés par la Compagnie générale de navigation (CGN).

La Ville a préempté l'hôtel Bellevue

Lors de la séance du 19 septembre, le conseil municipal a décidé de racheter l'hôtel Bellevue mis en vente cet été dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Objectif : "faire perdurer l'offre d'hébergement organisée et qualitative".
Situé 6 rue Moutardier, au droit du port de commerce, l'hôtel Bellevue bénéficie d'un emplacement central. Construit en 1914, il représente aussi un témoignage de l'âge d'or du thermalisme. Vétuste, il a cessé son activité en 2005. En 2017, dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme, le conseil municipal l'a inscrit sur la liste des éléments de patrimoine historique remarquables à préserver.
En 2021, la Ville a confirmé sa volonté de renforcer l'offre d'hébergement organisée et qualitative liée en particulier au thermalisme, dont la clientèle tend depuis quelques années à privilégier les solutions Airbnb. Une fois rénové, l'hôtel Bellevue offrirait des logements touristiques adaptés.
La Ville a sollicité l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF74) afin de l'acquérir pour son compte. Le montant de la transaction s'élève à 2 050 000 €. Charge ensuite à EPF74 de trouver un acquéreur professionnel qui l'exploitera en tant qu'hôtel.

Au 1er janvier, l'ensemble des parkings souterrains et le parking de la gare seront gérés par un concessionnaire privé.

Les parkings en ouvrage sous gestion privée au 1er janvier

Lors de la séance du 19 septembre, le conseil municipal a désigné la société Q-Park comme concessionnaire de l'exploitation des parkings en ouvrage de la ville.

Cette délégation sous forme de concession globale débutera le 1er janvier 2024 pour une durée de 15 ans. Pour mémoire, le 12 décembre 2022, les élus ont majoritairement approuvé le principe de l'exploitation des parkings en ouvrage dans le cadre d'une délégation de service public. Cette solution est apparue comme la mieux adaptée notamment pour augmenter la disponibilité dans les parkings pour les résidents et les visiteurs et optimiser les abonnements.

Ce type d'exploitation présente de multiples avantages. Il permettra d'offrir une qualité de service élevée aux usagers, tout en délestant la collectivité de la gestion courante du service. Cela permettra également de faire porter à l'opérateur les investissements lourds à réaliser pour la rénovation et la modernisation des parcs. En effet, à l'exception des parkings de la gare et Princess, la totalité des parkings en ouvrage doit faire l'objet de travaux de rénovation et de modernisation (peintures, électricité, accès, ascenseurs, signalétique, mises en conformité, jalonnement et travaux divers), pour un montant estimé à 3,2 M€ HT en 2020. Sur le plan technique, la gestion de ce type d'équipements requiert un savoir-faire et une technicité que la Ville n'a actuellement pas ou peu développés en interne.

En outre, le recours à ce mode de gestion concédé permet de transférer à un professionnel du secteur l'ensemble des risques d'une telle activité, notamment le risque commercial et l'ensemble des risques techniques liés au fonctionnement des équipements.
Enfin, l'expertise et le savoir-faire de l'entreprise devraient permettre une optimisation des coûts globaux d'exploitation du service par rapport à une gestion en régie plus coûteuse.
Compte tenu des investissements à venir, de l'augmentation des frais de personnel, des fluides et des autres charges, le conseil municipal devra augmenter les tarifs horaires en 2024, afin de préserver l'équilibre du budget. Il est à noter que la Ville aurait du s'y résigner également si elle avait gardé la gestion du service.. Cependant, les tarifs des abonnements aux Evianais n'augmenteront pas en 2024. De plus, l'augmentation sera contenue, les tarifs évianais resteront les plus bas du secteur Thonon-Annemasse-Annecy-Chambéry.

La première unité du Naviexpress naviguera d'ici fin 2024.

Le Naviexpress a fait ses essais de performance

Le Naviexpress, nouveau fleuron de la CGN conçu en partenariat avec le constructeur lucernois Shiptec vient de franchir un nouveau cap. En prévision de sa mise en service fin 2024, la première unité a fait ses essais de performance en pleine charge fin septembre et mi-octobre derniers.
Ces opérations font suite à des premiers tests en conditions réelles réalisés au début de l'année qui ont donné lieu à des modifications et améliorations. Les essais de performance en pleine charge visaient à tester la vitesse, la consommation et l'endurance du bateau sur le trajet Lausanne-Evian.

La CGN a commandé à Shiptec deux Naviexpress, d'une capacité de 700 places et pouvant naviguer à une vitesse de 33 km/h en service régulier, afin de répondre à la demande croissante entre Evian, Thonon, et Lausanne. Ils permettront d'offrir une capacité, une rapidité et un confort pouvant rivaliser avec la voiture et encourager les usagers à choisir les transports publics pour se déplacer entre les rives suisse et française.

La CGN et Shiptec travaillent de concert pour garantir la fiabilité de ce mode de transport public hybride permettant une importante économie de carburant par rapport aux unités actuelles et une meilleure stabilité.

Des aménagements pour “rééquilibrer les usages de l’espace public”

Comme annoncé cet été, la Ville procède à des aménagements en centre-ville et au Bennevy, qui se traduisent depuis dès le 6 novembre par un changement de modalités de circulation. Objectif : rééquilibrer l’usage de l’espace public pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

“Le plan de mobilité adopté au conseil municipal du 26 avril 2021 vise à rééquilibrer l’usage de l’espace public pour la sécurité des piétons et cyclistes là où la priorité a été donnée historiquement à l’automobile” rappelle Jean-Pierre Amadio, adjoint en charge de l’aménagement du territoire, du cadre de vie et de la mobilité.

Réalisé ces derniers mois, le diagnostic partagé entre les services, les élus mobilisés sur le projet et les membres du groupe de travail citoyen a mis en évidence la nécessité de mieux sécuriser certaines zones dites sensibles, afin d’encourager la pratique de la marche ou du vélo. Ce bilan établi, plusieurs secteurs font donc l’objet de modifications significatives.

Le premier de ces aménagements concerne l’avenue des Sources où a été mise en place une “rue école” au niveau de l’école maternelle du Centre. Depuis le 6 novembre et à titre expérimental, cette portion de rue est fermée à la circulation automobile en période scolaire, aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Cette décision a été prise en concertation avec l'école dans le but de créer un environnement plus sûr pour les enfants, réduire les risques liés à la circulation à proximité de l'établissement scolaire et supprimer le transit automobile, après avoir constaté que cette voie servait le plus souvent de raccourci aux automobilistes. Dès le retour des vacances, les parents ont donc été invités à accompagner leur enfant à pied en laissant leur voiture dans les parkings proches.

Ce changement s’inscrit dans un plan de modification d’ensemble de la circulation automobile dans le périmètre de l’avenue des Sources.

Afin de favoriser les mobilités douces, la circulation automobile est également inversée rue Commandant-Madelaine. Si l’expérimentation s’avère concluante, Le carrefour entre l’avenue des sources et l’avenue du commandant Madelaine sera réaménagé durablement. Le sens de circulation sera également inversé rue Alfred-André dans le sens descendant. De même, la circulation automobile de transit (à l’exception Neuvecelle. Cette interdiction sera formalisée par l’installation d’un dispositif physique et d’un panneau de sens interdit.

Par ailleurs, le carrefour entre l'avenue de Fléry, chemin des Roses et chemin de la Guinguette, sous la voie SNCF désaffectée, sera totalement interdit à la circulation automobile pour être réservé aux piétons et cyclistes. Pour les riverains, la sortie ne sera possible que par l’avenue des Mémises ou le boulevard du Royal. *“Ces modifications peuvent nécessiter des ajustements dans les habitudes de déplacement, mais elles sont mises en place dans l'intérêt de la sécurité des déplacements piétons et cyclistes et à titre expérimental”* insiste Jean-Pierre Amadio.

La “Rue école”, comment ça fonctionne ?

Fermeture temporaire :
Pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves en période scolaire, la portion de rue est fermée à la circulation automobile, aux horaires suivants : 8h15-8h45 / 11h15-11h45 13h15-13h45 / 16h15-16h45.
La circulation automobile est déviée par le chemin du Nant d’Enfer puis le chemin du Georgillet.

Accès limité :
Pendant ces heures, seuls les véhicules de secours et de police peuvent si besoin accéder à la rue. Des barrières ont été mises en place afin de garantir le respect de ces restrictions.

Le passage de 23h à minuit a été réalisé durant l'été.

L'extinction de l'éclairage public retardée d'une heure

Début juin, la Ville a lancé une concertation sur l'éclairage public afin de recueillir l'avis des Evianais, notamment en ce qui concerne les horaires de l'extinction nocturne mise en place l'année dernière, afin de réaliser des économies et réduire son impact écologique. Ce questionnaire était proposé en ligne sur une plateforme dédiée, ou disponible sur papier aux accueils des services municipaux.
Entre le 9 juin et le 2 juillet, 375 personnes y ont répondu. C'est une participation forte qui témoigne de l'intérêt des Évianais pour ce sujet.

L'éclairage public à Évian obtient une note de satisfaction de 3,4/5. Pour la majorité des répondants, la principale fonction de l'éclairage public est liée à la sécurité. Viennent ensuite la visibilité, le confort et l'ambiance.
Concernant l'évolution de l'éclairage public, une majorité de répondants s'est prononcée en faveur de matériel innovant (à détection de passage ou abaissement de l'intensité lumineuse en fonction de l'heure). Ils sont nombreux à souhaiter un éclairage moins énergivore et plus écologique.

56 % des sondés sont satisfaits des horaires d'extinction actuels (23h-5h). 36% ne sont pas satisfaits et 8% n'ont pas d'avis ou n'avaient pas remarqué de changement.
44 % pensent par ailleurs que les horaires d'extinction devraient être adaptés selon la saison. Ainsi, afin de tenir compte de ces résultats, l'extinction de l'éclairage public va être progressivement corrigée pour être opérationnelle à partir de minuit. Cette correction a été réalisée durant l'été.

Les zones non concernées par l'extinction nocturne restent les routes départementales, le boulevard Jean-Jaurès et la zone de chalandise entre le boulevard Jean-Jaurès et le lac. La zone du port de plaisance est concernée par l'extinction.
À titre d'information, l'extinction réalisée depuis le 16 décembre 2022 a permis de faire 20 % d'économie d'énergie.

À noter qu'en lien avec le plan de sobriété et mixité énergétique adopté au cours du premier semestre, un schéma directeur d'aménagement lumière a été défini, il portera sur la modernisation et le pilotage du matériel d'éclairage qui permettra bientôt un contrôle à distance de l'éclairage en fonction des besoins et des événements. Le projet de modernisation doit mener vers 60 % de réduction de consommations énergétiques avec une efficacité de l'éclairage améliorée.

Quel avenir pour l'hôtel Beau rivage ?

La Ville a lancé mi-septembre une nouvelle enquête publique auprès de ses habitants sur le devenir de l'hôtel Beau Rivage. À l'origine propriété et résidence de Camille Blanc, ancien maire, l'immeuble Beau rivage situé derrière la mairie, est un lieu marqué par l'histoire. Aujourd'hui, cet espace n'est plus utilisé et il se dégrade.

Ne pouvant le laisser partir à l'abandon, la Ville l'a préempté. La municipalité a jugé essentiel de travailler sur cet espace en associant les Evianais afin de déterminer quelle issue pourrait être envisagée. Dans le cadre de cette concertation, la Ville a aussi organisé un atelier participatif pour approfondir la réflexion mardi 10 octobre qui a réuni 23 personnes.

Les résultats de la consultation seront publiés prochainement sur www.ville-evian.fr

La Ville d'Evian met en place son premier budget participatif

La Ville d'Evian met en œuvre son tout premier budget participatif. Cette initiative marque une nouvelle étape dans l'engagement de la municipalité envers la participation citoyenne et la démocratie locale.

Le budget participatif est une occasion unique pour les habitants de s'impliquer directement dans le processus de prise de décision et de contribuer à façonner l'avenir de la ville. Charge aux habitants et aux associations impliqués d'identifier les besoins et priorités les plus importants pour la ville. Pour cela, la Ville d'Evian met à disposition un budget de 100 000 €, issu de son budget d'investissement afin de réaliser les idées qui retiendront l'adhésion des Evianais.

Le budget participatif se déploie en plusieurs étapes qui se déroulent d'octobre à décembre 2023 : la phase de dépôt des idées, du 11 octobre au 10 novembre 2023, au cours de laquelle les Evianais de plus de 16 ans et les associations ont été invités à soumettre leurs propositions ; la phase de sélection des idées, du 11 au 22 novembre 2023 par un jury composé d'habitants, d'élus et de techniciens ; la phase de vote citoyen, du 23 novembre au 23 décembre 2023 où l'ensemble des habitants seront invités à voter pour le ou les projets qu'ils souhaitent voir réalisés ; l'annonce des lauréats, en janvier 2024.

L'ensemble du budget participatif se tient en ligne sur la plateforme :
http://ditesnoustout.fr/evianparticipatif.
Les Evianais(es) pourront se tenir informés de la démarche, des échéances à venir, y déposer leurs idées et voter pour celles qu'ils souhaitent voir réalisées.

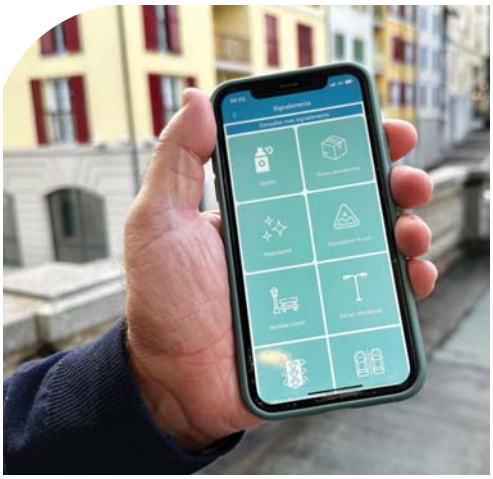

L'application permet de signaler des anomalies dans l'espace public.

La Ville a lancé son application mobile : au ♥ d'Évian

La Ville d'Evian vient d'ajouter un nouvel outil à la panoplie des moyens de communication en direction de la population. En plus de son site internet ville-evian.fr, dont une nouvelle version est à venir prochainement, de la page Facebook Ville d'Evian et des différentes publications, la Ville vient de se doter d'une application mobile : "Au cœur d'Evian".

Il est à présent possible de télécharger gratuitement la nouvelle application "Au cœur d'Évian", disponible sur App Store ou Google Play Store.
Ce nouvel outil permet non seulement d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des services de la ville, de consulter les informations sur les travaux en cours, mais surtout de signaler des anomalies dans l'espace public. Graffitis, dépôts sauvages, panne d'éclairage ou de signalisation... en quelques secondes, n'importe quel utilisateur peut envoyer un signalement et une photo.

Les signalements sont instantanément transmis aux services techniques de la Ville pour traitement. L'utilisateur est ensuite informé quand le problème est résolu. Il reste toujours possible de signaler une anomalie via le site internet de la ville :
www.ville-evian.fr, onglet "Ma ville", rubrique "Au quotidien".

Redécoupage électoral de la commune : 6 bureaux de vote au lieu de 4

Afin d'assurer un meilleur équilibre d'inscrits par bureau de vote et une meilleure cohérence géographique, un nouveau découpage de la commune par secteurs a été effectué pour 2024.
Ainsi, 6 bureaux de vote au lieu de 4 seront répartis sur l'ensemble du territoire communal. La croissance démographique d'Evian et sa répartition au sein des différents quartiers a évolué puisque le nombre d'électeurs est aujourd'hui de 6520.
De plus, les services de l'Etat préconisent pour chaque bureau de vote un nombre d'électeurs compris entre 800 et 1000 afin d'assurer le bon déroulement des opérations. Ce nouveau découpage sera effectif pour les prochaines élections européennes le 9 juin 2024. Le vote aura lieu au palais des festivités.
Pour pouvoir y participer, il importe d'être inscrit en ligne sur les listes d'ici le 1er mai 2024 ou en mairie, d'ici le 3 mai 2024. En cas de déménagement, la procédure d'inscription est volontaire, en ligne sur : www.service-public.fr ou en mairie.
Grâce au dispositif nommé "ISE" (interrogation de sa situation électorale) disponible sur www.service-public.fr, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales et savoir à quel bureau de vote vous êtes rattaché.

Service éducation-jeunesse : Jérémy Fabbrizio aux commandes

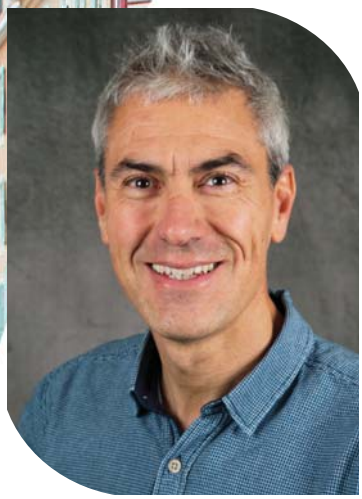

Jérémy Fabrizzio est le nouveau directeur du service.

Jérémy Fabbrizio, a pris ses fonctions début septembre à la tête du service éducation-jeunesse de la Ville. Un domaine qu'il pratique depuis plus de 24 ans. En effet, c'est en 1999 qu'il intègre la fonction publique territoriale en tant qu'animateur petite enfance. Mais auparavant, il travaille pendant ses études près de Lyon dans les crèches du quartier universitaire. *"J'aimais bien ce métier auprès des enfants. Je me prédestinais à être professeur mais finalement j'ai eu l'opportunité d'être embauché dans un service enfance-jeunesse à Lyon où j'ai peaufiné mon expérience et je me suis formé"* explique-t-il.

En 2007, il rejoint la mairie de Vétraz-Monthoux au poste de responsable enfance-éducation avec pour mission de restructurer le service. Une expérience des plus enrichissantes, dans une ville qui connaît un fort accroissement démographique, avec en 16 ans un doublement du nombre d'enfants scolarisés et en regard, un service conséquent fort d'une cinquantaine d'agents.

Désireux de donner un nouveau tournant à sa carrière, il vient de rejoindre la Ville d'Evian, séduit également par une collectivité avec beaucoup de projets. Et de citer : *"les projets autour des objectifs du développement durable dont certains sont déjà bien enclenchés tels que la "rue école" et la mise en œuvre du programme "savoir rouler à vélo", d'autres en réflexion à l'exemple des "cours Oasis" (espaces récréatifs végétalisés), mais aussi une réflexion autour de la restauration scolaire, le projet déjà bien avancé d'extension de l'école des Hauts, ou encore celui de scène de musiques actuelles (SMAC)"*.

À Evian, il prend les commandes d'un service de 48 agents (dont 2 agents administratifs, 2 animateurs jeunesse, 5 responsables restauration, 12 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et 27 agents d'encadrement à temps partiel. La nomination au 1er janvier d'un "coordinateur école" chargé d'animer et d'organiser les équipes (hors ATSEM), permettra au directeur de se concentrer sur les dossiers essentiels.
Même si l'univers lui est familier, Jérémy Fabbrizio concède devoir prendre le temps d'apprivoiser une ville avec ses particularités, mais aussi jouer de ses atouts, en adaptant le service à des nouvelles réalités auxquelles il a été confronté dans son précédent poste.

Jérémy va également piloter le service jeunesse. Un service qui sera entièrement renouvelé en début d'année suite au départ des deux animateurs et dont le défi va consister à recruter rapidement pour préserver une structure bien ancrée bénéficiant de nombreux partenariats et projets.
"Les recrutements sont en cours avec l'aide du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)" précise-t-il.

La rentrée scolaire s'est bien passée

La rentrée dans les écoles s'est bien déroulée avec une équipe pédagogique et d'encadrement au grand complet. Elle est aussi marquée par une hausse des effectifs qui s'établit à 770 élèves (+ 30 élèves) pour l'ensemble des quatre écoles maternelles et élémentaires et qui se traduit par la création d'une classe à l'école de la Détanche suite à la proposition de l'Inspection académique.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Pierre Amadio, adjoint et Jean-Marc Bochaton conseiller municipal ont représenté la Ville.

Une délégation évianaise s'est rendue à l'ONU

Depuis plusieurs années, la Ville d'Evian est engagée dans les objectifs de développement durable (ODD) en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et l'ONU. Suite à sa contribution à la Revue nationale française posant bilan et perspective des ODD à l'horizon 2030, elle a été invitée, quatre jours durant, à faire partie de la délégation officielle française au Forum politique de haut niveau qui s'est tenu à l'ONU New-York du 10 au 19 juillet dernier.

L'opportunité pour les élus représentants de la ville, Jean-Pierre Amadio, adjoint et Jean-Marc Bochaton conseiller municipal délégué, de valoriser la vision et les actions de la commune dans le champ de la transition écologique et solidaire.

Le chantier de la Buvette Cachat a repris

Après la trêve estivale, le chantier de la Buvette Cachat s'anime à nouveau. L'entreprise Chardon frères s'affaire à la pose de la couverture en tuiles qui devrait être terminée en début d'année prochaine.

Je donne pour la restauration de la Buvette Cachat

Visionnez les travaux sur la chaine youtube : https://www.youtube.com/watch?v=CpU7Y4BTNvM

En prenant un peu de hauteur, depuis le boulevard Jean-Jaurès, on peut à nouveau apprécier la couverture en tuiles avec ses fameux motifs en losange. *"En complément de la pose des tuiles qui progresse rapidement, des pièces de cuivre toutes réalisées sur mesure sont découpées, pliées et soudées sur site en parallèle. Elles complètent l'étanchéité apportée par les tuiles sur tous les points singuliers de raccord de la toiture. Ce façonnage détermine le rythme d'avancement des travaux"* explique Romain Larcher, architecte du patrimoine du Cabinet RL & Associés qui accompagne la Ville dans la restauration du bâtiment. Les tuiles d'un format spécial, avec des teintes d'émail spécifiques sont fabriquées par l'entreprise Blache, l'une des dernières tuileries artisanales installée à Loire-sur-Rhône. Le travail très soigneux réalisé par les couvreurs consiste aussi à répartir les tuiles anciennes et les tuiles neuves pour garder un ensemble qui soit très homogène.

Par ailleurs, les dernières menuiseries et portes qui n'avaient pas pu être posées avant l'inauguration ont été mises en place fin octobre sur la façade sud, côté esplanade, avenue des Sources. L'installation a nécessité des adaptations, la charpente ayant beaucoup bougé entrainant l'inclinaison de poteaux. Suivront des petites reprises et la pose de pièces de décor sculptées. Hormis quelques interventions ponctuelles rue Nationale, la tranche 1 touche à sa fin.
La tranche 2 qui prévoit en 2023-2024, la rénovation de la grande cour intérieure et l'aménagement paysager, ainsi que la restitution du grand promenoir disparu en 1954, se profile. *"L'horizon s'est bien éclairci. Le géotechnicien qui a analysé la composition des sols a rendu son rapport permettant de voir comment les travaux de terrassement vont pouvoir être réalisés et les ouvrages enterrés conçus"*. De même, des échanges ont eu lieu avec la société des eaux (SAEME) pour s'assurer que rien ne vienne impacter le sol et affecter les eaux de la source.
Dans les semaines à venir, RL & associés va remettre les éléments du dossier de consultation d'entreprises, suite à quoi, les appels d'offres pourront être lancés cet automne, pour initier les travaux dans la foulée.
Par ailleurs, RL & associés s'est vu confier par la Ville, les études de restauration et d'aménagements intérieurs. Un assistant de maîtrise d'ouvrage a été missionné pour faire la synthèse entre les différents participants : la Ville, la CCPEVA, la Région, le Geopark. Sur la base du futur cahier des charges et fort des avis des Evianais qui seront également prochainement consultés, l'architecte planchera sur le projet d'aménagement.

La pose de la couverture en tuiles devrait être terminée début 2024

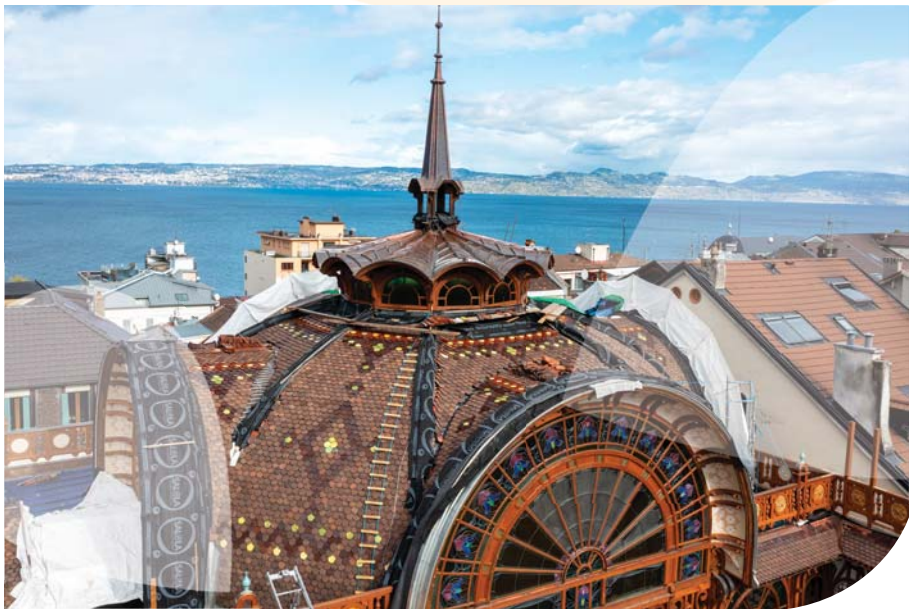

La première phase terminée, les plantations vont être prochainement réalisées.

L'aménagement du parvis du Casino se poursuit

La Ville poursuit le réaménagement du parvis du Casino commencé au printemps dernier. Cette requalification vise à dégager la vue pour mettre le bâtiment en valeur, à réorganiser le parking et à augmenter les espaces verts.
Sur la partie ouest, les travaux de la première phase se terminent. Les terrasses du restaurant et du pub "Au Bureau" ont été réaménagées et un premier parking a été créé. Le bitume a laissé place à une zone perméable en gravillon avec des dalles béton ajourées. L'installation prochaine d'un contrôle d'accès au moyen d'une barrière permettra de rendre le parking opérationnel.
Côté jardin, le service cadre de vie va réaliser en régie l'aménagement paysager avec la création de pelouses, d'espaces en prairies fleuries et la plantation d'un ensemble d'arbres et d'arbustes permettant de conserver la perspective du lac et de la façade du Casino.
À l'est, la tranche 2 qui prévoit l'aménagement d'un parking de 43 places, doit débuter en 2024. Le démarrage est conditionné par l'état d'avancement des travaux du Casino.

Le nouveau centre de secours opérationnel

Le nouveau centre est idéalement situé pour faciliter les interventions.

Les pompiers emménageront dans leur nouvelle caserne le 7 novembre prochain. Implanté aux Verdannes à proximité de l'EHPAD et du collège, le nouveau centre de secours s'intègre au mieux dans le paysage. Sa situation permet aux sapeurs-pompiers d'intervenir dans un délai le plus court possible, quel que soit le type d'accident.
Cet équipement est conçu pour répondre en priorité aux besoins opérationnels et privilégie avant tout l'efficacité des départs en intervention. Le bâtiment compact est d'une surface au plancher de 1 739 m², réparti sur trois niveaux afin de raccourcir les temps de déplacements. L'effectif optimum envisagé sur ce centre pour assurer une couverture opérationnelle efficace est de 96 sapeurs-pompiers.
Ce centre accueille également une section de jeunes sapeurs-pompiers.

L'investissement s'élève à 7 600 000 € HT, financé par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour 70 %, (dont subventions du Département dans le cadre des programmes immobiliers du SDIS) et par la Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA) pour 30 % avec une cession de terrain à titre gratuit (terrain cédé par la Ville d'Evian à la CCPEVA).

Quartier Franc : l'aménagement va se poursuivre

La rue de la Monnaie sera réaménagée en 2024.

La ville va poursuivre le réaménagement du quartier Franc. Une première phase de travaux a été réalisée au printemps dernier avec la rénovation de la rue et de la gaffe de l'Eglise.
Pour l'accompagner dans cette rénovation, la Ville a fait appel au groupement d'architectes paysagistes Atelier Paysager (La Roche-sur-Foron) associé à GTR Sarl (Saint-Paul-en-Chablais). L'objectif est de mettre en valeur ce quartier, le plus ancien quartier de la ville, dont certaines bâtisses datent du Moyen-Âge.
La tranche 2 sera lancée en 2024. Elle comprend la rénovation de la rue de la Monnaie et le débouché sur la rue du lac avec la reprise du trottoir, ainsi que le réaménagement du jardin de la gaffe. *"Nous sommes dans la phase finale de préparation du dossier de consultation des entreprises"* précise Martial Rey, directeur du service cadre de vie, en charge du suivi du chantier.
Une réunion d'avant travaux sera organisée avec les riverains afin de les informer du déroulement du chantier.

En prévision de ces travaux, les concessionnaires de réseaux souterrains ont été consultés. La CCPEVA va donc réaliser au préalable des travaux de réfection du réseau d'eau potable en début d'année. GRDF va également profiter de ces travaux pour changer la conduite de gaz basse pression. Sitôt ces travaux terminés, la Ville débutera le chantier jusqu'à mi-mai. Le même type de matériaux choisis pour la rue de l'église et le parvis du Casino (dalles en granit et béton désactivé) sera utilisé. Des bornes seront mises en place pour interdire la circulation automobile après 10h.

À terme, la rue de la Monnaie, tout comme la rue de l'Eglise, sera piétonne. Le réaménagement prévoit aussi de rendre les voies accessibles à tous. Le réaménagement est aussi synonyme de végétalisation. À l'exemple de celles de la rue de l'Eglise, des fosses seront créées en pied de façade pour inciter les habitants à planter, dans le cadre du permis de végétaliser. Dans son ensemble, le chantier durera jusqu'en 2025. L'investissement total s'élève à 1,5 millions € TTC.

Aide à la réfection des façades : le périmètre étendu

La municipalité souhaite valoriser le patrimoine architectural de la ville en encourageant les propriétaires à réaliser la réfection des façades. C'est pourquoi elle vient de revoir les modalités d'attribution de la subvention d'aide à la rénovation. La participation financière s'élève à 15 % du montant des travaux pour les façades sur rue et à 20 % pour les façades sur cour non visibles depuis le domaine public.
L'aide est plafonnée à 3000 € par adresse et projet et 12 000 € par immeuble de plus de 4 logements. Ce plafond est majoré de 3 000 à 4 000 € et de 12 000 à 16 000 € en cas de reprise, changement de menuiseries, huisseries intégrales et/ou isolation par l'extérieur. Le quartier Franc et les abords de la Buvette Cachat voient leur taux d'aide doublé sur une période de 3 ans en accompagnement des travaux réalisés par la commune.

Le chauffage urbain est opérationnel

La chaufferie et son réseau de chaleur de près de 3 km sont entrés en fonction fin octobre. Son réseau de distribution a fortement évolué avec la création plus rapidement que prévu de la troisième antenne Nord permettant à terme de desservir plus de logements et d'équipements. Revue de détail.

La Ville a confié à Syane'Chaleur, au bureau d'études Menthe et à l'entreprise Engie la construction, à l'arrière des services techniques, d'une chaufferie biomasse et son réseau de distribution. 15 mois auront été nécessaires pour construire la chaufferie alimentée à 80 % par du bois et son réseau de chaleur. *"La chaufferie a d'abord fonctionné au gaz quelques semaines, les enrobés et la voie d'accès ont été finalisés avant que le premier camion de bois ne soit livré le 30 octobre"* précise Bertrand Vouaux, directeur des services techniques. La chaufferie a été livrée dans les délais et pourra donc fonctionner cet hiver.

La pose du réseau de chaleur s'est déroulée en parallèle. Il se déploie vers l'ouest, en contrebas du parc du Tours et dessert des logements en construction, le collège et son gymnase, l'Ehpad des Verdannes (dès que celui-ci aura été réhabilité), le nouveau centre de secours et l'école des Hauts. Il s'étend aussi vers l'Est via la route des Tours, le chemin du Maure, le boulevard du Clou et la route de la Corniche. Il permettra à terme d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire 600 à 900 logements avec la future antenne Nord descendant vers les logements de la SA Mont Blanc du quartier Bennevy-Mémises. Sur cette antenne Nord, suite à un accord conclu par le Syane avec l'Evian resort, une extension est en cours vers le Nord-Est afin de raccorder les hôtels Royal et l'Ermitage, ainsi que la Grange au lac et la future salle de spectacle Source vive. Les travaux sont en cours, route de la Dent d'Oche, chemin du Nant d'Enfer et avenue de la Verniaz. La Grange au lac sera raccordée en décembre 2023, l'Hermitage au printemps 2024 et le Royal en fin d'année 2024. L'accord a prévu d'intégrer la chaufferie de l'hôtel Royal au fonctionnement du réseau de sorte qu'en cas de grand froid ou de panne, cette chaufferie pourra fonctionner en complément. Cette nouvelle antenne devrait être prolongée jusqu'à la salle d'animation de Neuvecelle, *"ce qui sera le point le plus éloigné à l'Est sur ce réseau"* souligne le directeur des services techniques.

Une extension du réseau vers le Nord-Est en début d'année.

Une nouvelle étape se profile en début d'année avec une extension du réseau vers le Nord-Est afin de raccorder les immeubles de la SA Mont-Blanc du quartier Bennevy-Mémises et les équipements culturels et sportifs municipaux de Passerat : le stade, le boulodrome, la maison des associations et le Conservatoire. *"Comme pour les équipements touristiques et culturels privés, c'est une évolution qui n'était pas imaginée dans un aussi court terme, mais le contexte sur le coût de l'énergie et les besoins en mix énergétique ont fait que la SA Mont-blanc s'est montrée intéressée. Cela a déclenché l'opportunité de réaliser immédiatement cette troisième antenne"* explique Jean-Pierre Amadio, adjoint en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme, de la transition énergétique.

Pour l'heure, la chaufferie fonctionne en dessous de sa capacité maximum ; il y a un équilibre des demandeurs qui permet d'alimenter d'autres bâtiments tant que certains logements ne sont pas habités. En prévision de la réouverture de l'Ehpad des Verdannes, gros consommateur, et de la livraison des nouvelles résidences, la chaufferie pourra être agrandie avec la mise en place d'un second brûleur au bois. La chaufferie aura au final une puissance de 6 MW et permettra de produire 14 GWh/an de chaleur tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 2 300 tonnes d'équivalent CO_2 par an, soit l'empreinte carbone de 300 habitants. Le réseau fera à terme près de 7 km.

Cet équipement répond à plusieurs objectifs : le respect de la loi énergie-climat qui impose 50 % d'énergies renouvelables dans les nouvelles constructions, le déploiement d'un mix énergétique pour réduire la dépendance aux énergies les plus polluantes. Cette installation vise aussi à une maîtrise des dépenses énergétiques : la chaudière biomasse utilise comme combustible de la plaquette forestière, résultat du broyage des rémanents (petites branches) d'une exploitation forestière. Ces produits peu onéreux, représentent des ressources de proximité et permettent le développement d'une filière bois énergie et la création d'emplois locaux, ce qui rend ce système de chauffage économique et durable.

Les habitants concernés verront donc une maîtrise significative de leur facture de chauffage. L'investissement s'élève à 5 000 000 € HT dont 300 000 € financés par France Relance (DSIL) et 2 053 970 € financés par l'ADEME (agence de la transition écologique).

Le montant de travaux après extension (antenne Nord-Est/Nord-Ouest et second brûleur) sera de 9 861 000 € HT pour une subvention ADEME de 4 683 000 € et une subvention dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 300 000 €.

La chaudière utilise comme combustible de la plaquette forestière (bois déchiqueté) issue d'une exploitation forestière.

L'Atelier Re-Née donne une seconde vie aux bâches du Palais Lumière

Les objets sont en vente à la boutique du Palais Lumière.

Rien ne se perd, tout se transforme. La Ville d'Evian a fait sien ce dicton.
Forte de ses engagements en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire, la Ville d'Evian a trouvé un moyen de recycler les bannières, bâches, kakémonos, banderoles et autres drops utilisés pour la communication et la scénographie des expositions du Palais Lumière et de la Maison Gribaldi.
Pour ce faire, la Ville a conclu un partenariat avec l'Atelier Re-Née afin de donner une seconde vie à tous ces matériaux. L'atelier Re-Née est une association loi 1901 créée en 2014 sous l'impulsion de Chablais Inter Emploi. Elle a pour objet l'embauche de personnes en difficulté d'insertion dans le cadre d'un "atelier chantier" pour les accompagner et les aider dans leur quête d'un emploi durable.

L'activité support est celle d'une recyclerie textile avec la transformation de vêtements, linge de maison, etc., à travers un atelier couture et la vente en boutique, L'association emploie actuellement 35 salariés en parcours et 13 salariés permanents sur deux sites : la boutique Atelier Re-Née (3 rue François Morel à Thonon les bains) et la ressourcerie du Chablais R'mize à Anthy-sur-Leman.

Les objets de l'atelier Re-Née sont en vente à la boutique du Palais lumière et celle de la Maison Gribaldi. Après un minutieux travail de patronage et de cadrage, les artisans de l'Atelier conçoivent de jolis produits uniques et robustes : pochon, housse d'ordinateur, besace, trousse, panier, sac cabas, tote bag, qui mettent en valeur la matière et l'art, le tout à des prix abordables.

La Ville adhère au programme "Paniers solidaires"

La Ville d'Evian représentée par le maire a signé le 3 novembre une convention avec l'association Pousses d'avenir à Publier qui permet au centre communal d'action sociale (CCAS) de rejoindre le programme "Paniers solidaires".

L'objectif est de permettre à des personnes en situation de précarité d'accéder à des paniers de légumes bio, frais et locaux à moindre coût (un tiers du coût du panier). Créé en 2021, ce programme est porté par le réseau des Jardins de Cocagne dont Pousses d'avenir est partenaire. Une collaboration d'autant plus vertueuse que Pousses d'avenir œuvre à la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté sociale, tout en accompagnant leur projet à travers la production de légumes biologiques.

Ce projet rempli un double objectif puisqu'il permet tout d'abord de favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour des familles à faibles ressources. Ce dispositif permettra également de favoriser le lien social des familles puisque des ateliers collectifs seront proposés aux participants par l'association (atelier cuisine, plantation, etc.).

Cette action répond à plusieurs des objectifs de développement durable dans laquelle la Ville est impliquée, notamment en termes de lutte contre la faim, d'amélioration de la nutrition, de promotion d'une agriculture durable, de bonne santé et de bien-être, de réduction des inégalités et de production et de consommation durables.
Il pourrait être proposé à 5 et 10 familles pour une durée d'un an. Pour ce faire, les familles doivent résider à Evian, avoir un quotient familial inférieur à 800 € et être détentrices de la Carte avantage.

Viviane Viollaz, adjointe au maire en charge des solidarités et Sébastien Jouan, directeur de l'association Pousses d'Avenir ont signé la convention "Paniers solidaires" au profit du CCAS d'Evian.

La Ville lance un appel à projet pour deux de ses biens

La Ville d'Evian est propriétaire de deux biens, idéalement situés, et à ce jour inutilisés auxquels elle souhaite donner vie. Un appel à projet va être lancé afin de trouver des candidats.

La Maison du Pré Lude à l'entrée ouest de la Ville.

Le rez-de-chaussée du Cheval Blanc rue du Port.

La Ville dispose de biens sans activité à ce jour dans son parc privé et public. Deux de ces biens ont été identifiés, pour lesquels la municipalité souhaite que leur activité participe au dynamisme et au rayonnement de la ville.

Le premier de ces biens est la maison du Pré Lude au 7 rue des Marronniers à Publier. Edifiée à l'entrée de ville, à proximité des serres municipales, la bâtisse vaste d'environ 350 m² jouit d'un bel emplacement. Elle a accueilli il y a une dizaine d'années un musée municipal d'art et de traditions populaires, avant que la collection ne soit vendue aux enchères sur décision de l'ancienne municipalité. Aujourd'hui, la maison est inoccupée.

Le second bien correspond aux locaux situés rez-de-chaussée du Cheval Blanc rue du port, à l'arrière du Port Lumière, sous l'espace Brunnarius. Ce bien a été acquis par voie de préemption lors du conseil municipal du 30 mai 2016. Ces locaux de 130 m² servent actuellement de stockage, un usage pratique mais inapproprié. L'objectif était de permettre l'installation d'une activité économique en plein cœur du centre-ville, à proximité immédiate du Palais Lumière et de la gare aval du funiculaire. N'ayant pas de projets particuliers pour ces lieux, la Ville a décidé de les valoriser en permettant leur occupation par des personnes susceptibles d'y développer des projets divers.

C'est pourquoi elle a décidé de recourir à une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Cette procédure permet à la commune de solliciter l'initiative privée pour favoriser l'émergence de projets dignes d'intérêt, sans pour autant que cela réponde à un besoin identifié.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur www.ville-evian.fr (actualités) : https://ville-evian.fr/actu/!/news/appel-a-manifestation-dinteret-ami

Les propositions devront parvenir en mairie avant le 1er décembre 2023.

De nouveaux commerces et activités

Le Bar'back
Clément Maneyrol
(Restaurant de viande bovine)
5, rue de la source de Clermont
Du jeudi au dimanches inclus
(midi et soir)
Réservations : Tél. 04 50 06 81 76
Facebook / Instagram

Restaurant Le Saint-Louis
Tayeb Atatra
(Cuisine traditionnelle
et spécialités savoyardes)
11 place Charles-de-Gaulle
Tél. 09 82 29 01 20

Comptoir du Léman
Manon Pool et Matthieu Lechevalier
(Epicerie fine et cave)
10, avenue Jean-Léger
Tél. 04 50 06 26 22
contact@comptoirduleman.fr
www.comptoirduleman.fr

La sécurité, l'affaire de tous

Comme dans chaque commune, la sécurité à Evian est l'affaire d'une collaboration entre plusieurs entités que sont : la police nationale, la police municipale, la gendarmerie, les pompiers sans oublier les autorités locales qui veillent à la coordination de ces différents services de sécurité et enfin, les citoyens qui ont un rôle à jouer en signalant les infractions et en respectant les lois et les règlements.

L'ensemble de ces prérogatives a été rappelée lors de la réunion publique sur la sécurité organisée par la municipalité le 13 septembre. Dans le cadre des missions de la police municipale qui sont le maintien de l'ordre public, la régulation de la circulation, la sécurité des espaces publics et le respect des règlements locaux, la Ville mène des actions spécifiques et met en place des dispositifs originaux. Voici quelques exemples.

Sécurité des enfants

- **Distribution gratuite de baudriers réfléchissants** à tous les écoliers.
- **Expérimentation d'une "rue école"** avenue des Sources afin de garantir la sécurité des élèves de l'école maternelle du Centre et de leurs familles. Dispositif qui pourrait être dupliqué.
- **Programme "Savoir rouler à vélo"** dans les écoles (qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège).
- **Actions de prévention et de sensibilisation** à la sécurité routière auprès des écoliers.

Sécurité des personnes âgées et vulnérables

- **Mise en place d'un "plan bleu"** par le centre communal d'action sociale (CCAS) qui consiste en la mise en œuvre de mesures préventives et d'actions spécifiques pour protéger les personnes vulnérables en cas d'épisodes de canicule ou de grand froid.
- **Suivi de certaines personnes vulnérables** par des policiers municipaux référents en lien avec le CCAS.
- **Atelier sur les arnaques** et les vols à la fausse qualité (dans le cadre de la "Semaine bleue" dédiée aux personnes âgées).

Lutte contre les violences familiales

- **Collaboration avec l'association Women Safe & Children** qui accompagne les femmes et les mineurs victimes de violence.
- **En cas de violences familiales**, il est impératif d'appeler immédiatement le 17, puis de porter plainte.

Prévention des cambriolages : Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Inscriptions sur : www.service-public.fr (OTV)

Trois questions à Josiane Lei, maire

En septembre, la Ville a organisé pour la première fois une grande réunion consacrée à la sécurité. L'insécurité à Évian a-t-elle augmenté ?

Cette réunion visait à faire le point sur la situation dans notre commune. Évian reste une commune très sûre, comme nous l'indiquent les chiffres mensuels des actes de délinquance, transmis par les services de l'État. Bien entendu, nous sommes comme partout confrontés à des incivilités, des comportements irresponsables de la part de certains automobilistes et à des actes de délinquance.

Quelles suites vont être données à cette réunion ?

Cette réunion nous a permis de prendre note de tous les signalements et de toutes les inquiétudes des Évianais. Pour les cas difficiles, je vais recevoir certains habitants avec la commissaire de la Police nationale pour étudier ensemble les solutions à mettre en place. Pour le reste, nous allons accentuer notre action.

Quels conseils donneriez-vous aux victimes d'actes de délinquance ?

Appelez immédiatement la police municipale ou la police nationale. Même si les agents ne sont pas immédiatement disponibles, votre appel sera pris en compte. Il est important de déposer plainte.

La sécurité routière en point de mire

Lors de la réunion du 13 septembre, les différents acteurs ont rappelé que chacun est responsable de sa propre conduite. Les usagers de la route sont les premiers acteurs de la sécurité routière.

- **Contrôles routiers et de vitesse** réguliers par la police municipale (835 véhicules contrôlés en 2022).
- **Réaménagements complets de voiries** en lien avec le plan de mobilité, en collaboration avec le Département (Route de la Corniche, Boulevard Jean-Jaurès, route de Bissinges).
- **Amélioration du plan de circulation** pour rééquilibrer les usages de l'espace public pour la sécurité des piétons et des cyclistes (lire page 5).
- **Travail sur l'éclairage** (concertation sur les horaires d'extinction nocturne, adoption d'un schéma directeur d'aménagement lumière (lire page 6).

La vidéo-protection efficace

- **Environ 135 caméras dans les rues et 160 dans les parkings souterrains** transférées au nouvel exploitant des parkings souterrains.
- **En 2022, les caméras de vidéo-protection ont permis d'élucider 70 % des affaires** pour lesquelles des images avaient été requises.

L'utilisation est encadrée par la loi afin de garantir les droits de chacun (la mise à disposition des images ne peut se faire qu'à la demande d'un officier de police judiciaire). La vidéo-protection est efficace mais elle ne résout pas tout. Le système a ses limites.

Vigilance et prévention des incivilités

La préservation du cadre de vie est l'affaire de tous. Les employés municipaux veillent à l'entretien des espaces publics. Ils ne sont pas là pour ramasser les dépôts sauvages, respectons-les.

- **Action de sensibilisation** dans les écoles.
- **Projet de création d'une brigade de l'environnement.**
- **Lancement de l'application mobile** "Au ♥ d'Évian" pour signaler les anomalies dans l'espace public (lire page 7).
- **Signalement des nuisances de voisinage :** n'hésitez pas à contacter les référents quartier de la police municipale qui peuvent assurer une médiation en cas de conflit. L'antenne de justice et du droit en Chablais, située à Thonon, est également à votre écoute : 04 50 17 04 82
- **Elagage et taille des haies :** les arbres et haies doivent être élagués régulièrement pour ne pas masquer ou réduire l'éclairage public, toucher les réseaux aériens, ni gêner la visibilité des automobilistes aux intersections.

Prévention et lutte contre la délinquance

- **Patrouilles quotidiennes de la police municipale** (en journée, de nuit, à pied et en voiture).
- **Contact permanent avec la police nationale** dans le cadre de la convention de coordination (patrouilles communes, réunions mensuelles, rencontres avec des habitants).
- **Désignation d'un référent sécurité** en contact avec les commerçants pour les sensibiliser aux bons réflexes.
- **Analyses des données par quartier** pour lutter contre la délinquance
- **Collaboration avec les bailleurs sociaux.**
- **Action de prévention des addictions** menée avec le service jeunesse (dans le cadre du Point écoute jeunes en lien avec une psychologue).

Il est important de déclarer des faits que vous avez subis ou dont vous avez été le témoin. Il est possible de faire une pré-plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Quelques chiffres

- **Contrôles radars (2022) :** 55 contrôles (835 véhicules contrôlés, 30 verbalisations)
- **Contrôles routiers (2022) :** 5 375 procès-verbaux pour infraction au Code de la route (port de la ceinture, utilisation du téléphone au volant, feux rouges et stop, etc.)
- **18 interventions à la suite de cambriolages (2022)**
- **35 individus interpelés et mis à la disposition de la Police nationale**

La police municipale

Ouverture au public du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Maison des Sources, 22, avenue des Sources
Tél.: 04 50 83 10 71
(Si l'agent d'accueil est déjà en ligne, n'hésitez pas à renouveler votre appel. En cas d'urgence, contactez la police nationale en composant le 17).

Des référents dans chaque quartier
La Léchère : Mickaël - 06 72 94 55 34
Centre-Ville : Benjamin - 07 77 96 80 15
Les Grottes & Grande-Rive : Dominique - 06 15 99 02 45
Le Bennevy & La Détanche : Chérifa - 06 15 99 05 31
Les Hauts : Éric - 06 72 94 55 02

Les autres numéros d'urgence
Sapeurs-pompiers (incendie ou accident) : 18
Samu (urgences médicales) : 15
Police nationale : 17
Numéro européen d'urgence (ambulance, incendie ou police) : 112
Urgences sourds et malentendants : 114 (accessible en visiophonie et SMS)

Bientôt une brigade de l'environnement

Afin de lutter contre les atteintes à l'environnement et à la propreté de l'espace public, la Ville prévoit prochainement la création d'une "brigade de l'environnement". Dans son viseur notamment : les dépôts sauvages et les déjections canines. Elle concentrera ses efforts en centre-ville, au parc Dolffus et sur les bords du lac. Clairement identifiés, les agents feront de la prévention auprès du public et pourront, si nécessaire, procéder à des verbalisations.

Carte "Avantage" : le nombre de bénéficiaires quasi-doublé

À l'approche de la rentrée scolaire, la Ville a procédé au renouvellement des cartes "Avantage". Ce dispositif qui a remplacé la carte quotient familial en 2022, vise à faire bénéficier un plus grand nombre d'Evianais d'un accès large aux services publics communaux.
Des réductions sont appliquées sur les tarifs des services municipaux et intercommunaux (transport) suivants : restaurant scolaire, garderie périscolaire, transport scolaire, conservatoire, médiathèque, expositions du Palais Lumière, abonnement au centre nautique, cours de natation gratuits pour les enfants des foyers des échelons 1 à 3 inclus en fonction du nombre de places, activités jeunes et seniors, abonnement au transport urbain.

Le changement de formule a été un réel succès qui a permis quasiment de doubler le nombre de bénéficiaires. Cette année, le CCAS a délivré 914 cartes pour 344 foyers (contre 465 cartes pour 181 foyers en 2022). Le dispositif est donc reconduit à l'identique pour l'année 2023-2024.

L'été dernier, 30 jeunes ont bénéficié d'un cycle complet de natation en petits groupes afin de se familiariser avec le milieu aquatique. Ces cours sont réservés aux non-nageurs jusqu'à l'âge de 10 ans. 60 enfants entre 3 et 16 ans ont bénéficié d'une réduction sur leur adhésion à une association évianaise. Une dizaine d'associations a conventionné sur ce dispositif. On note également une augmentation de + de 30 % des abonnements avec réduction au centre nautique.

Le centre communal d'action sociale examine les demandes le lundi matin sur rendez-vous. Priorité est donnée aux nouveaux habitants.
Attention ! Les titulaires de la carte 2022/2023 doivent déposer une nouvelle demande en présentant des pièces justificatives récentes (justificatif de domicile, dernière attestation de paiement CAF ou dernier avis d'imposition ou allocations familiales perçues en Suisse et une photo d'identité conforme de chaque bénéficiaire avec nom et prénom au dos).

CCAS,16, rue du port /Tél. 04 50 74 32 69

"Goûter à la Buvette" : un goûter inclusif en lien avec l'APEI

En marge des Journées européennes du patrimoine, la Ville d'Evian en collaboration avec l'APEI Chablais (association de parents et de familles de personnes déficientes intellectuelles) et l'association AMUSES a organisé un "Goûter à la Buvette" samedi 16 septembre à la Buvette Cachat, avec biscuits, thés glacés et eaux parfumées.
Cet événement spécial a offert l'occasion de promouvoir l'inclusivité et la diversité au sein de notre communauté. L'APEI Chablais est un partenaire essentiel dans cette initiative, elle aide à restaurer ou à préserver l'autonomie des personnes en situation de handicap, à développer leur capacité de socialisation, d'intégration et d'insertion.

Pour la Ville d'Evian, le projet de renaissance de la Buvette Cachat est l'opportunité de prendre en compte les objectifs de développement durable au sens large et faire en sorte que l'accompagnement de l'activité et l'animation de ce site soient l'occasion de réserver des emplois et des formations aux personnes en situation de handicap. Ce "Goûter inclusif" devrait être renouvelé.

La Ville donne un coup de pouce "mobilité" à cinq jeunes Evianais

La Ville et son service jeunesse ont reconduit en 2023 le dispositif "Coup de pouce mobilité" initié en 2021. Destiné aux Evianais de 16-25 ans, celui-ci leur permet de bénéficier d'un appui du service jeunesse dans la préparation de projets de départs à l'étranger. Les jeunes peuvent également obtenir une indemnité forfaitaire leur permettant de réaliser leurs objectifs.

Cinq candidatures ont été déposées. Au vu de la pertinence des projets, tous ont été retenus. Dans le détail, il s'agit d'un stage d'un mois dans une université à Dublin, d'une année d'études à Turin, d'une année d'immersion à Toms River aux Etats-Unis, d'une année d'apprentissage à Sendai au Japon et enfin, d'une année d'étude d'infirmière au Canada. L'indemnité accordée varie entre 350 et 600 €.

Albane Ruffier a pris les rênes de la résidence Clair Horizon

Albane Ruffier est responsable du Pôle senior

Albane Ruffier est la nouvelle directrice de la résidence autonomie "Clair Horizon". Originaire du Chablais, cette juriste de formation spécialisée en droits fondamentaux de la personne humaine, affiche une solide expérience dans le milieu médico-social où elle a multiplié les expériences pendant plus de quinze ans. Elle débute sa carrière au Département à la Protection de l'enfance, en tant que chef de service au service de l'Aide sociale à l'enfance pour le territoire du Chablais. Puis, elle rejoint l'association de parents et de familles de personnes déficientes intellectuelles (APEI) de Thonon où elle évolue dans de nombreux services : enfance, adulte et tous types de handicap.
Un poste qui lui offre l'opportunité de diriger un service d'accueil de jour pour personnes âgées en situation de handicap. Désireuse de découvrir un nouveau public, elle a rejoint l'équipe du centre communal d'action sociale de la Ville fin mars, à la direction de "Clair Horizon".

Située dans le quartier des Sources, la résidence autonomie "Clair Horizon" se compose de 45 studios et de 6 appartements de type T2 réservés aux couples. Elle accueille des personnes âgées de 60 ans ou plus et autonomes.
Deux auxiliaires de soins veillent sur site au bien-être des résidents. Ceux-ci ont le choix de leur médecin traitant et de tout autre professionnel de santé.
Quatre personnes assurent l'entretien des parties communes et le service à table au restaurant de la résidence, qui est ouvert les midis de la semaine sauf le dimanche.
La résidence emploie aussi un agent d'accueil et trois veilleuses de nuit à temps partiel qui garantissent la sécurité des résidents grâce à une présence 24h/24h. Pour les aider à entretenir leur intérieur, les résidents peuvent recourir aux services d'une aide à domicile de la Ville avec participation financière éventuelle du Département au regard de l'autonomie de la personne.

Structure municipale, la résidence "Clair Horizon" a développé au fil des ans de nombreuses collaborations. Dernier en date, on peut citer le partenariat avec la conseillère numérique de la CCPEVA qui va dispenser des cours d'initiation à l'informatique auprès d'un petit groupe de résidents sur site. *"Nous souhaitons ouvrir la résidence aux partenariats divers et variés ainsi qu'aux mutualisations de toutes sortes"* explique la nouvelle directrice. Ainsi, à l'initiative de deux pensionnaires, la résidence accueille depuis juin des ateliers intergénérationnels couture et tricot auquel participent des adolescents du conseil des jeunes.
Albane Ruffier souhaite profiter de cette dynamique pour ouvrir davantage la résidence. Un projet est en gestation avec le service éducatif afin de rapprocher les écoliers du Centre et les résidents. Un programme de rencontres est aussi à l'étude avec le Conservatoire. Des contacts ont aussi été noués avec la résidence des Sources afin de partager certaines activités, voire avec la MGEN. L'année 2024 augure de beaux projets.

Un pôle senior en gestation à Clair Horizon

Le centre communal d'action sociale travaille à la création d'un pôle senior au sein de la résidence "Clair Horizon". Pour ce faire, le service d'aide à domicile basé jusqu'alors au CCAS va déménager fin novembre à la résidence Clair Horizon. Cette réorganisation et la création de ce pôle présentent de nombreux avantages. L'objectif premier est de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées. Celles-ci ont en effet souvent des besoins propres en matière de santé, de mobilité, de loisirs, etc.
Ce service permettra de répondre à ces besoins de manière adaptée en un lieu unique. L'idée est aussi de contribuer au bien-être des aînés en leur offrant des activités et des services dédiés. Par ailleurs, en tant que lieu de rencontre, il va favoriser les échanges et réduire le risque d'isolement social. Ce service de proximité vise aussi à faciliter l'accès à l'information. Les personnes âgées pourront obtenir des informations sur les dispositifs d'aide, le services de santé, les activités culturelles pour faciliter leur quotidien.

En résumé, la mise en place du pôle senior vise l'inclusion, le bien-être et la participation active des aînés tout en répondant à leurs besoins spécifiques. Cela contribuera à créer une communauté plus solidaire et harmonieuse.

Le tri hors-foyer se met en place

La Ville franchit une nouvelle étape dans la collecte de ses déchets avec la mise en place du tri hors foyer. Pour ce faire, elle percevra une aide de 135 186 € de l'Ademe.

Ce déploiement s'inscrit dans la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui vise à limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.
La loi rend obligatoire le tri des emballages dans tous les établissements recevant du public et produisant plus de 1 000 L de déchets par semaine. Cela concerne tous les établissements recevant du public : gymnases, équipements sportifs, médiathèque, bureaux et administrations, crèches, structures d'accueil pour personnes âgées, centre de congrès, etc.
Dès le 1er janvier 2025, l'obligation de tri sera étendue à tout l'espace public : rue, places, jardins, plages... Les collectivités territoriales se verront ainsi dans l'obligation de remplacer les poubelles de rues par des corbeilles permettant le tri des emballages et des papiers. Ces mesures visent à accélérer la récupération et le recyclage des emballages produits "hors foyer".
On qualifie de "hors foyer" les emballages issus de la consommation en dehors du domicile : sur le lieu de travail, dans l'espace public, lors de déplacements...
Il s'agit d'emballages boissons (gobelets, canettes, bouteilles en plastique...) ou alimentaires (sachets de viennoiseries, boites en carton pour les repas à emporter, ...). Selon CITEO, l'éco-organisme en charge de la collecte des emballages ménagers, la part "hors-foyer" représenterait chaque année 300 000 tonnes de déchets.

La municipalité a souhaité prendre les devants. Objectifs : réduire la quantité de déchets non recyclables, accroître le recyclage et donc réduire l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques. La Ville a répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) soutenant les "investissements".
Et l'Ademe a accordé une subvention de 135 186 € à la Ville. Elle comprend l'achat et la pose des équipements (50 % des dépenses éligibles avec une subvention maximale de 127 885 €) et la sensibilisation des usagers (50 % des dépenses éligibles avec une subvention maximale de 7301 €).

L'opération à Evian concerne plus d'une soixantaine d'établissements recevant du public, ainsi qu'une quarantaine de bâtiments communaux. Pour ces derniers, la collecte est déjà opérationnelle. Reste désormais à la mettre en place dans les espaces publics pourvus à ce jour de 90 corbeilles simples sans possibilité de tri. Le déploiement est prévu en 2024. En remplacement de ces corbeilles, plusieurs contenants adaptés aux déchets à trier seront déployés.
Les futurs points de tri comprendront une corbeille pour les ordures ménagères non recyclables, une autre pour les emballages et le papier et dans certains sites, une troisième corbeille pour le verre. La taille des corbeilles sera également modulée en fonction des sites plus ou moins producteurs de déchets. Le design sera également adapté aux divers sites (plus champêtre dans les zones de parcs). La déchetterie des Bocquies sera utilisée comme centre de tri et de transit.
La collecte des bennes sera ensuite effectuée par la CCPEVA jusqu'aux plateformes de tri.
Reste également à changer les mentalités pour passer du "je me débarrasse de mes déchets" à "je trie mes déchets".

Les corbeilles de tri ont été installées dans les bâtiments publics. (ici le centre nautique et la Maison médicale) Elles le seront en 2024 dans les espaces publics.

La Ville applique des clauses environnementales dans ses marchés publics

La Ville poursuit sa collaboration avec l'association Innovales dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ce collectif d'acteurs (entreprises, associations, citoyens, collectivités territoriales) engagés depuis 2015 dans le développement d'une économie locale plus juste, plus sobre et plus attentive aux besoins des habitants accompagne la Ville depuis 2019 dans la mise en place de clauses sociales d'insertion dans les commandes publiques.
Depuis le début de la démarche, plus de 20 000 heures d'insertion ont été réalisées grâce à une dizaine de donneurs d'ordre. Au-delà de la possibilité donnée à des personnes de revenir à l'emploi et d'acquérir une formation, ces clauses permettent également de faire connaître aux entreprises des candidats qualifiés La Ville vient d'engager une autre démarche afin d'intégrer dans ses marchés publics des clauses environnementales.
Objectif : réduire les émissions de CO_2 en accord avec l'objectif national de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

Viabilité hivernale : le plan d'actions pour faire face aux intempéries

Pour permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions possibles, la Ville déploie chaque hiver son plan de viabilité hivernale de mi-novembre à mi-mars.

Pendant cette période, les agents municipaux assurent par roulement la surveillance du réseau de voirie communale, le déneigement et le salage au besoin 7 jours/7 de 4h à 21h.

L'optimisation des moyens a nécessité de définir des priorités de traitement des voies en fonction de multiples critères (importance du trafic, circuit de transport en commun, desserte des équipements et services publics, pentes des rues, densité de population, ...).

En conséquence les voiries sont classées en quatre niveaux de priorité allant des voies de priorité 1 (les voies structurantes communales) aux voies de priorité 4 (les voies de desserte secondaires). La Ville n'intervient ni sur les voiries privées, ni sur les routes départementales. Concernant les trottoirs, les particuliers et commerçants doivent assurer leur déneigement et les déverglacer au droit de leur propriété. Pour sa part, la Ville assure leur déneigement devant les équipements publics, les parkings communaux, les cours d'écoles et les voies piétonnes selon différents niveaux de priorité. La continuité des cheminements piétons sera recherchée et un seul trottoir de la voie (du côté le plus fréquenté) sera déneigé en priorité. Sauf cas particulier, les trottoirs ne sont pas déneigés les dimanches et jours fériés. En période de forte bise, la promenade des quais peut être interdite, de même que la voie Nord de la RD1005. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, quatre agents du service voirie ont suivi une formation organisée par l'APIEME et le CEREMA* sur l'usage modéré et à bon escient du sel.

Dans la continuité des actions entreprises sur le territoire de l'APIEME pour une viabilité hivernale plus respectueuse de l'environnement, une expérimentation d'utilisation de saumure sera menée au cours de l'hiver 2023-2024. Celle-ci vise à réduire la part de sel épandue, tout en améliorant l'efficacité des traitements.

Les tronçons de voiries routière et piétonnière concernés ne sont pas identifiés au jour de la signature du présent "plan de viabilité hivernale". Ils feront l'objet d'une étude en relation avec les possibilités matérielles qui seront à disposition, et pourront évoluer au cours de l'hiver en fonction des premiers résultats et d'éventuelles nécessités.

On rappelle que la nouvelle loi Montagne rend obligatoires les équipements d'hiver entre le 1er novembre et le 31 mars. Cela suppose d'avoir dans son coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes) ou quatre pneus hiver.

APIEME : Association pour la protection de l'impluvium de l'eau minérale d'Evian®
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Gare lacustre : les espaces de stationnement réaménagés

Dans le cadre du plan de mobilité, la Ville poursuit le déploiement des stationnements vélo aux abords des établissements publics. Le parvis du palais des festivités vient d'être équipé de 8 arceaux vélo. Les services techniques ont également réaménagé les espaces de stationnement devant la gare lacustre pour plus de clarté et de simplicité d'utilisation.
L'objectif est d'accorder plus de place aux deux roues.
L'espace dédié aux vélos a été étendu et équipé d'arceaux.
L'espace dédié aux motos a été également agrandi et les places matérialisées par un marquage au sol. À terme, la zone sera aussi équipée d'une mini-station de réparation et de gonflage à proximité de la gare lacustre.

C'est parti pour une année olympique !

Le compte à rebours est déclenché. Dans moins d'un an, la flamme des JO de Paris 2024 traversera la ville d'Evian

Lise Nicoud, adjointe à la vie associative et sportive, Henri Gateau et Antoine Candela, conseillers municipaux ont lancé le compte à rebours cet été.

À un an de l'échéance, la Ville d'Evian a lancé l'année olympique. Désireuse de participer à l'aventure, la Ville a obtenu il y a deux ans le label "Terre de jeux Paris 2024".
Forte de ce label, la commune s'est engagée à mettre encore plus de sport dans la vie de ses habitants et leur faire vivre la magie de cet événement.
Ce dispositif unique dans l'histoire des Jeux implique l'ensemble des territoires et valorise les collectivités territoriales qui œuvrent pour une pratique du sport plus développée et inclusive en passant par les différents acteurs du mouvement sportif.
Tel est le cas de la Ville d'Evian qui souhaite valoriser à la fois la pratique du sport pour tous grâce à l'implication de près de 40 associations sportives et la qualité de ses équipements sportifs. Evian a été l'une des premières communes de Haute-Savoie labellisée.

De plus, la Ville candidate a été désignée par l'organisation de Paris 2024, comme centre de préparation aux Jeux pour quatre disciplines (athlétisme, football, trampoline et tennis de table). Elle est donc susceptible d'accueillir des délégations olympiques et paralympiques du monde entier.
En effet, ces délégations ont besoin de disposer, sur le territoire français, de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines pour que leurs athlètes puissent s'entraîner dans les meilleures conditions pendant les quatre années avant les Jeux.

C'est confirmé ! La ville accueillera le relais de la flamme olympique le 23 juin 2024. Cette date sera estampillée " Journée olympique en Haute-Savoie, centenaire des Jeux olympiques de Chamonix". Pour donner toute sa résonnance à cet événement mondial, la Ville d'Evian et ses clubs sportifs élaborent un programme.

Le Centre nautique a fait le plein de baigneurs

Le bilan de l'été a été très positif pour le centre nautique. Du 29 avril au 10 septembre (135 jours d'ouverture), il a accueilli 138 530 visiteurs, pour un chiffre d'affaires de 467 441 €. 418 personnes ont opté pour le nouveau tarif à 18 € permettant une entrée au centre nautique et un repas au restaurant. Les Evianais bénéficiant de la "Carte avantage" ont été deux fois plus nombreux à fréquenter le site avec 323 entrées adulte 733 entrées enfant.
De même, du côté des détenteurs de la carte GIA, on enregistre une hause significative avec 1418 entrées adultes et 844 entrées enfant. À savoir : les détenteurs ont aussi la possibilité de prendre un abonnement saison. Nouvellement mise en place, la vente en ligne reste marginale.
La Ville souhaite mieux la promouvoir l'été prochain et permettre la vente des abonnements avant l'ouverture. Le Centre nautique a aussi accueilli 676 enfants dans le cadre scolaire. Enfin, il dresse un bilan très satisfaisant des activités proposées avec diverses associations. Les séances d'aquagym géantes ont remporté un grand succès. Les baignades nocturnes ont enregistré des records de fréquentation (1086 entrées le 20 juillet).
La retransmission du premier match de la Coupe du monde de rugby a attiré 1 075 personnes.

Les bassins bientôt équipés d'une couverture thermique

La Ville a confié aux entreprises TB38 et Ventura aménagement la mise en place de couvertures thermiques rétractables sur chacun des deux bassins du Centre nautique. Cette opération s'inscrit dans le plan de mixité et de sobriété énergétique dans lequel elle est engagée. Ces aménagements sont intégrés dans le contrat de performance énergétique sur les bâtiments communaux que la Ville a signé avec Dalkia en 2020 avec 4,5 millions € de travaux sur 6 ans permettant de réduire globalement de 40 % les consommations et de 35 % les émissions de CO_2. Ces aménagements et des optimisations dans le process permettront en effet de consommer moitié moins d'énergie et de réduire les émissions de CO_2 en passant d'une consommation de gaz annuelle de 1 200 MWh à 700 MWh. Les travaux commencés fin septembre devraient être terminés à la fin de l'année.
L'investissement s'élève à 420 000 € HT.
Par ailleurs, en complément de l'installation solaire pour l'eau chaude sanitaire réalisée il y a près de 10 ans, plus de 100 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés au printemps sur un des blocs vestiaires. Cette nouvelle installation produit 27 000 kWh par an utilisés à 99 % en autoconsommation et abaisse la consommation énergétique électrique de 11 %.

Triathlon d'Evian : la première édition a été un franc succès

Le triathlon d'Evian s'impose dans la cour des grands dès sa première édition. 1500 triathlètes étaient présents le week-end du 16 et 17 septembre.
"Les parcours ont offert des panoramas à couper le souffle, l'atmosphère était enivrante et la ville a résonné sous les applaudissements" résume OC Sport, l'organisateur. Le coup d'envoi du premier triathlon d'Evian a été donné le samedi 16 septembre avec le "Lé-man Full Distance" (3,8 km de natation, 180 km de vélo et 42,195 km de course à pied).
Ugo Lovera (FR), annécien, s'impose avec un temps de 10h 39mn 16s.
Chez les femmes, Karen Schultheiss (CH) termine première en 11h 35mn 15s.
La fête a duré tout le week-end avec les formats "Olympique" et "Sprint" le dimanche. Ce week-end fut le fruit d'une magnifique collaboration entre OC Sport et la Ville d'Evian.

Rendez-vous les 14 et 15 septembre 2024 pour une nouvelle édition.
Les inscriptions sont déjà ouvertes : https://triathlonevian.com

Quelques chiffres

- **1500 participants** (provenance : 84 % France (dont 44 % Haute-Savoie), 10 % Suisse)
- **200 bénévoles**
- **20 000 visiteurs**
- **67 % d'hommes / 33 % de femmes**
- **Age moyen : 33 ans**
- **78 % de non-licenciés**
- **98 % recommandent l'événement**
- **92 % participeront à nouveau**

Evian Off course : les équipes cadettes et cadets Champions de France

Lundi 11 septembre, Josiane Lei, maire, et Lise Nicoud, adjointe en charge de la vie associative et sportive, ont tenu à saluer les très belles performances des jeunes athlètes d'Evian Off course lors du championnat de France de course en montagne qui s'est déroulé récemment à SuperDévoluy (05).

Pour l'occasion, une remise de médailles aux finalistes du club a eu lieu en mairie, en présence de Pascal Crouvizier, président d'Evian Off course, des athlètes concernés et leurs familles :
l'équipe "cadets masculins", médaille d'argent : Nathan Leite, Axel Brenner et Timéo Van Cauwenberghe et l'équipe "cadettes filles", médaille de bronze : Emma Dufour, Aricia Glauser et Heidi Dutruel.
Bravo aux champions !

Vos prochains rendez-vous

Ce calendrier n'est pas exhaustif.
Retrouvez tous les événements sur : www.ville-evian.fr

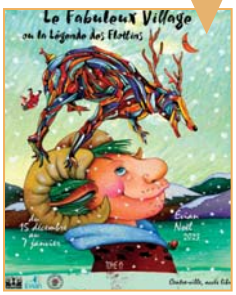

Du 15 décembre au 7 janvier
Le Fabuleux village ou la légende des Flottins

Le Théâtre de la Toupine en étroite collaboration avec la Ville ouvre un nouveau chapitre sur le thème inédit des "monstres" des montagnes et autres abominables yéti, dahu et bonshommes de neige.
Centre-ville. Accès libre. Plus d'infos : https://lesflottins.com/

Samedi 25 novembre
1ère édition Evian Summit

Pour la première fois, cinq chefs autochtones, venus des cinq continents, désignés l'an dernier par l'UNESCO "ambassadeurs mondiaux de la forêt", se retrouveront à Evian pour alerter sur les problématiques de déforestation et cocons-truire des solutions avec des acteurs civils et économiques.
Palais des festivités. Infos et réservations : https://www.evian-summit.com/

Vendredi 24 et samedi 25 février
Grand carnaval

Des costumes bariolés, des fanfares, une pluie de confettis... Sa Majesté Carnaval s'installe en centre-ville, avec le savoir-faire des Lez'Arts de la fête et en collaboration avec la Ville
Centre-ville. Plus d'infos : 04 50 75 04 26

Mardi 6 février
Théâtre "L'Usage du monde"

Laissons-nous transporter vers l'Ailleurs, avec pour guide un duo exceptionnel, Nicolas Bouvier et Samuel Labarthe.
Et c'est un délicieux voyage qui nous attend.
Théâtre du Casino, 20h30.
www.mal-thonon.org

© Émilie Brouchon

Mardi 12 mars
Musique classique Théo Ould & Florent Héau

Une itinérance à la frontière des musiques classiques et populaires, là où les compositeurs s'inspirent de leurs propres racines pour faire naître l'esprit de la danse.
Palais Lumière, 20h30.
www.mal-thonon.org

© Marine Pierrot Detry

Du 29 au 31 mars
Marathon du piano "Musique et jeux olympiques"

Entre concerts et animations, l'association Terres musicales vous propose un week-end de piano à un rythme effréné
Centre-ville. www.terresmusicales.org

Samedi 13 avril
Théâtre "La Dernière Allumette"

Quand la fiction permet la rencontre entre deux enfants héros de la littérature, l'une inventée par Andersen, l'autre par Hugo. Tous les rêves d'accomplissement sont alors permis.
Théâtre du Casino, 10h30.
www.mal-thonon.org

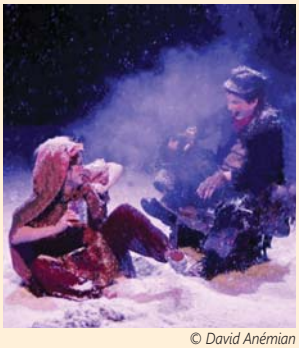

© David Anémian

Mercredi 3 avril
Théâtre musique "La Révolte de l'Ange"

Dans un esprit de cabaret pop-rock, mêlant les univers esthétiques de Tim Burton et de Björk, Johanny Bert imagine les confessions d'un ange qui rêve d'en finir avec l'immortalité...
Théâtre du Casino, 20h30.
www.mal-thonon.org

Samedi 27 avril
Urban trail
Une course, une vraie !
Hors des sentiers battus.
www.ville-evian.fr

Dimanche 26 mai
Cyclotour du Léman
La Course cyclo la plus pittoresque autour du lac fait étape à Evian
Esplanade du port

Samedi 18 et dimanche 19 mai
FestiLéman
Rendez-vous populaire et festif.
Au programme : environnement, nautisme, patrimoine, gastronomie et musiques..
Sur le lac et les quais. www.ville-evian.fr

Vendredi 7 juin
Arrivée du rallye Natur'elles aventures
Le premier rallye 100 % féminin, 100 % naturelle et électrique fait son arrivée à Evian.

Samedi 25 mai
Musiques du Monde "Trio Kafé Gáta"
Se faufilant entre les répertoires de Grèce et Turquie ou des Balkans, le Trio Kafé Gáta fait briller toute la richesse des musiques modales d'Europe orientale.
Théâtre du Casino, 20h30. www.mal-thonon.org

© Maxres de Fault

Mardi 4 juin
Théâtre de marionnettes "Chaussure(s) à son pied"
Un spectacle qui aborde avec humour et tendresse notre désir controversé de réincarner Cendrillon.
Théâtre du Casino, 20h30. www.mal-thonon.org.

Mercredi 12 et jeudi 13 juin
Coupe des Alpes
Depuis plus de 30 ans, c'est le rendez-vous incontournable des grands événements automobiles historiques.
25 marques, plus de 100 autos
www.rallystory.com

Expositions

© Christine Sefolosha

Jusqu'au 3 février
Christine Sefolosha "Bateaux-monde", Monotypes
La série au long cours, "Bateaux-monde", nous emmène voguer sur des navires fantomatiques peuplés d'êtres étranges, polymorphes, de bêtes mythiques.
Il y est question de voyages ou d'errances, de passage d'un monde à l'autre. Vaisseaux passeurs, vaisseaux fantômes, vaisseaux voyageurs, vaisseaux oniriques...
C'est au spectateur de se laisser porter par le flot des émotions. Artiste suisse de renommée internationale, Christine Sefolosha s'est formée en autodidacte et son univers s'est constitué au fil d'une vie dense en voyages, lectures, rencontres et expériences hors du commun.
L'artiste a une pratique inspirée, visionnaire, nourrie par ses rêveries, ses questionnements sur le monde.
GGalerie 29, du mercredi au samedi de 14h30 à 18h. Entrée libre

Du lundi 17 au samedi 22 juin
"Semaine Sport'ouvertes"
organisée par la Ville en lien avec les clubs sportifs.
Dimanche 23 juin :
Passage de la flamme olympique.

© Marie Morel

Jusqu'au 30 décembre
"Evian, le passé recomposé" de Garry Pycroft
Garry Pycroft est un photographe qui a parcouru le monde. À travers cette exposition, il fait renaître les lieux emblématiques de la ville d'Évian d'il y a 100 ans, grâce à une superposition de photographies actuelles et d'époque.
Médiathèque (Espace adulte).
Accès au public aux horaires d'ouverture.

L'Éléphant.
Huile sur toile.
2e moitié du XIXe siècle.
Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris.

Sous le soleil de Félix Ziem

Peintre des ciels méditerranéens et d'un Orient des Mille et Une Nuits, Félix Ziem fut un artiste nomade, inclassable, excentrique. Fils d'un tailleur d'habits émigré de Pologne, il choisit d'abord d'étudier l'architecture aux Beaux-Arts de Dijon avant de rompre brusquement avec l'école et avec son père. Il débute sa longue et prolixe carrière dans les années 1840 en découvrant, ébloui, la Méditerranée puis Venise. Grand voyageur, ami des peintres de Barbizon, admirateur du Lorrain et de Turner, Ziem occupe une place originale dans l'art du XIXe siècle. Il a su séduire une large clientèle qui aimait rêver de Venise ou de Constantinople devant ses toiles.

Le Palais Lumière présente une sélection de cent peintures, aquarelles et dessins issus en grande partie de la donation faite par Ziem en 1905 au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris. Préoccupé au soir de sa vie par la pérennité de son œuvre, Ziem avait réuni un ensemble significatif de peintures et d'aquarelles pour en faire don à ce tout jeune musée. Cet ensemble provenant du fonds d'atelier accorde une place importante aux esquisses et révèle une part plus secrète de ce peintre dont la production pléthorique a fini par gâter la spontanéité. Le peintre est ici évoqué à partir des lieux qui inspirèrent sa quête d'une nature idéale, indifférent à la grande vague réaliste qui vint bouleverser l'art du paysage dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Cette exposition est conçue par le Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, Paris Musées.

Sausset, environs de Marseille, la pêche au thon.
Aquarelle sur papier. Sans date.
Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris.

Du 17 décembre au 21 avril. Palais Lumière
Tous les jours 10h-18h (lundi, mardi 14h-18h)
et les jours fériés en France et en Suisse
(fermé le 25 décembre et le 1er janvier).
Ouvert le mardi 10h-18h pendant les vacances scolaires.
Tél. 04 50 83 15 90

9 € / 7 € (tarif réduit) / Gratuit - de 16 ans
50 % de réduction avec la carte Avantages.
Visites commentées pour les individuels tous les jours
à 14h30 : 4 € en plus du ticket d'entrée

Pin parasol à l'embouchure du Bosphore.
Huile sur toile. Entre 1870 et 1900.
Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris.

La Ville hérite d'une collection de verre contemporain exceptionnelle

Signoretto Silvano.
Poisson, n.d.
Verre soufflé multicouche travaillé à l'outil, inclusions.
Collection Denise et Marcel Heider (cliché B. Eyquem).

Marcel Heider, éminent collectionneur vaudois vient de faire don de sa collection de verre contemporain à la Ville d'Evian.

La donation se compose de 450 œuvres de verriers, d'artistes et de designers, toutes techniques et tous horizons confondus. Sa valeur est estimée à 3 millions d'euros. Cette collection unique a été initiée dans les années 1980 par Marcel Heider et son épouse Denise. Ouverte sur le monde entier, elle constitue un très bel hommage à la création en verre dans toute sa diversité et sa complexité. Elle est représentative du Studio Glass International (France, Italie, Suède, Danemark, Slovaquie, Tchéquie, Allemagne, Australie, Angleterre, Etats Unis, Japon, Espagne...).

Elle réunit des grands noms et s'étend des années quatre-vingt à nos jours. On y trouve également des pièces de designers (Sottsass, Starck, Aulenti...), un ensemble de verreries utilitaires vénitiennes de très belle facture, de la verrerie de la fin du XIXe et début XXe siècle (Gallé...), des pièces issues de cristalleries ou de verreries françaises (Lalique, Saint-Louis, Daum) et belges (Val Saint Lambert), mais encore des plus grands studios italiens et scandinaves (Seguso, Venini, Venier, Berengo, Cenedese & Albarelli, Schiavon, Kosta Boda, Studio Ahus, etc.). La collection continue de s'enrichir, avec l'acquisition de nouvelles pièces signées Sottsass, Seguso, Tadao Ando, Achille d'Este, Amy Krüger, Juan Garcia Ripollés...

La collection sera conservée dans les réserves du Palais Lumière.

À la demande du donateur, les œuvres seront exposées par roulement à la Maison Gribaldi selon les thématiques d'expositions retenues et les artistes verriers invités.

Mundiya Kepanga, chef papou, est un des invités d'honneur de l'Évian Summit 2023 © Lato Sensu Productions.

Samedi 25 novembre, la ville d'Evian au sommet pour la préservation des forêts mondiales

Refuges de biodiversités uniques et victimes de nombreuses pressions, les forêts de cinq leaders charismatiques : Benki Piyako (Brésil), Twyla Edgi Masuzumi (Canada), Tumursukl Jal (Mongolie), Hilarion Kassa Moussavou (Gabon) et Mundiya Kepanga (Papouasie-Nouvelle-Guinée) seront au centre des discussions lors de cette première édition de l'Évian Summit, samedi 25 novembre au Palais des festivités à Évian. Une occasion unique de donner la parole à ces cinq ambassadeurs mondiaux de l'UNESCO et de sensibiliser le grand public, les jeunes mais également des sociétés privées et des structures publiques aux réalités de la déforestation importée. Les organisateurs de ce nouveau sommet international souhaitent ainsi favoriser une évolution positive des prochains textes de loi en faveur de la protection des forêts au niveau international.

À l'issue de cette journée de mobilisation et d'échanges qui réunira acteurs économiques et associatifs, étudiants et membres de la société civile, des engagements clairs seront énoncés et feront l'objet d'un suivi jusqu'à la prochaine édition. Les thèmes évolueront chaque année pour aborder l'ensemble des 17 objectifs de développement durable (ODD).

La journée se conclura par une grande soirée ouverte à tous avec une table ronde avec les Gardiens de la forêt, une présentation des engagements de l'Evian Summit 2023 pour la protection des forêts et une projection en avant-première d'un épisode de la série documentaire diffusée sur Arte "Gardiens de la forêt", produite par Lato Sensu Productions et pour laquelle la Ville d'Evian est partenaire.

Programme complet et inscriptions à cette journée : https://www.evian-summit.com/

Le Fabuleux village invite les monstres des montagnes

Sculptures monumentales, contes, performances circassiennes, musiques tribales, le Fabuleux village revient nous ensorceler trois semaines durant, du 15 décembre au 7 janvier. Cette nouvelle édition réserve son lot de surprises avec la participation de drôles de créatures.
Monstres des montagnes, yétis, dahus et autres abominables bonshommes des neiges seront en effet de la partie. Aux temps forts habituels : débarquement des Flottins le 15 décembre et départ le 7 janvier, arrivée surprise du père Noël le 20 décembre et départ le 24 décembre, s'ajoute un lot de nouveautés :
le "Concert des p'tits flottins" qui verra 150 écoliers, en collaboration avec le Conservatoire, donner un concert le 19 décembre à 18h devant le Palais Lumière sur le thème "Sauvons les forêts et les monstres des montagnes".
Alternative à la patinoire, le parvis du Palais Lumière accueillera du 16 décembre au 7 janvier une piste de rollers. À noter encore, la présence d'illustrateurs vedettes de la littérature jeunesse :
Julie Wintz-Litte et Miss Prickly, pour un programme de dédicaces et d'ateliers dessin le 29 décembre et le 5 janvier.

Détail du programme : https://lesflottins.com/

Julie Wintz-Litty, illustratrice auteure de "La vérité vraie sur le Dahut" (éditions "La Fontaine de Siloé") exposera à la Librairie du Muratore.

Quelques chiffres

- **Plus de 320 000 spectateurs en 2022**
- **650 sculptures exposées**
- **350 tonnes de bois flotté ramassées**
- **24 jours d'événement 100 % gratuits**
- **5 temps forts :** ouverture et clôture du "Fabuleux Village", arrivée et départ du père Noël, le concert des p'tits flottins en herbe
- **4 semaines de montage et 3 semaines de démontage**
- **25 flottins et flottines** (conteurs, comédiens, musiciens, circassiens professionnels)
- **57 associations impliquées** (depuis le tome 1)
- **48 écoles, 4 collèges, 5 lycées et 4 autres lieux de formation**
- **180 sculpteurs professionnels** (et en apprentissage - exposés)

Le Fabuleux village a été désigné en 2022 comme l'un des dix plus beaux événements de Noël lors d'une série diffusée pendant le JT de France 2.

"Une politique durable"

L'équipe "Evian Avenir" poursuit méthodiquement la mise en œuvre de son programme municipal. Ce programme est fondé sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Contrairement aux idées reçues, le développement durable ne se limite pas à la seule protection de l'environnement, mais se situe à la jonction entre l'humain, l'économie et l'environnement. Le principe est de subvenir à nos besoins d'aujourd'hui de manière responsable pour ne pas mettre en péril l'avenir des générations futures. Notre action en ce sens est reconnue et saluée au niveau national et international, par le ministère de la Transition écologique et l'ONU. Elle se traduit par des actions utiles et des résultats concrets, que vous pouvez constater au quotidien et au fil des pages de ce magazine.

Vivre à Evian c'est aussi aspirer à une paix durable, c'est pourquoi la municipalité a organisé une réunion sur le thème de la sécurité le 13 septembre en présence des représentants de la police nationale, de la gendarmerie, du centre de secours et de la police municipale. L'occasion de rappeler que la collaboration entre les différents acteurs fonctionne parfaitement et qu'Evian reste une commune sûre. Dans ce cadre, la municipalité mène des actions spécifiques pour protéger les plus fragiles (enfants, personnes âgées et vulnérables) et prévenir la délinquance et les incivilités. Le sujet au cœur de nos préoccupations.

La municipalité est aussi attentive à aider durablement les familles évianaises qui en ont le plus besoin. C'est l'objectif de la "Carte Avantage" que nous avons mis en place. Ce dispositif qui a remplacé la carte quotient familial en 2022, vise à faire bénéficier un plus grand nombre d'Evianais d'un accès large aux services publics communaux. Le changement de formule a été un réel succès qui a permis quasiment de doubler le nombre de bénéficiaires avec 914 cartes délivrées en 2022 pour 344 foyers.

Pour la 8e année consécutive, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts directs pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Evianais déjà affecté par l'inflation. Cette stabilité fiscale tend aussi à rendre la commune plus attrayante pour les nouveaux résidents. Elle s'accompagne d'une gestion financière prudente en contenant les dépenses de fonctionnement, mais non moins ambitieuse en poursuivant nos efforts en termes d'investissement. Mener une politique d'investissement tout en évitant d'augmenter les impôts directs contribue à une politique durable car cela stimule la croissance économique. Les investissements que nous faisons dans les infrastructures, l'éducation, le patrimoine, les équipements sportifs et d'autres domaines sont sources de développement, augmentent nos recettes fiscales et garantissent aussi la qualité du service public. Ils créent aussi des emplois, stimulent la prospérité et favorisent la durabilité de la commune. Ils la rendent plus attractive pour les résidents, les entreprises et les investisseurs.

Evian Avenir avec Josiane Lei

Evian Summit un Marché de Dupe

Une fois encore nous sommes interloqués par le gaspillage et l'incohérence. En effet s'il est décrit comme "le sommet international de mobilisation pour la protection des forêts dans le monde", notre analyse est bien différente.

En résumé : au conseil municipal de septembre, l'équipe majoritaire a décidé de signer une convention avec une société de production pour organiser l'événement.
Par cette convention, le partenariat avec la ville d'Evian sera cité au générique des films "Gardiens de la forêt", qui seront projetés en avant-première, la ville verra son logo apposé sur les supports de communication, accueillera 5 chefs tribaux et pourra commercialiser l'événement.

En échange, outre la prise en charge de l'ensemble des frais liés à l'événement du 25 novembre, l'accueil, les trajets, nuitées et repas des 5 chefs, traducteurs et de l'équipe de production, la ville verse une contribution de 90 000 !
Bien chère pour une sensibilisation de la population à la déforestation !

Nous avons donc fait la proposition de réduire l'enveloppe financière de l'événement et de la redimensionner de manière raisonnée, pour en consacrer par exemple, une partie à des actions renforçant la sécurité à Evian. REFUSÉ !
En effet, vous avez clairement exprimé vos inquiétudes et vos peurs justifiées, lors de la réunion publique du 13 septembre. Vous avez souligné l'augmentation des incivilités en tous genres, la dangerosité des axes de circulation, les rodéos urbains réguliers et surtout l'augmentation du trafic de stupéfiants. Il est donc aujourd'hui nécessaire de réagir et de proposer autre chose que des déclarations d'intentions.
Nous avons notamment suggéré, de financer en priorité l'aménagement d'éclairages intelligents dans le quartier de la Rénovation. Ce type d'équipements installé à Antony (92), a réclamé une enveloppe de 30 000€, que nous aurions pu prendre, sur la dépense de 90 000 €. REFUSÉ !

Donner l'impression d'une dynamique d'action écologiste, tout en négligeant les leviers les plus importants pour notre ville, voici un triste constat ! Notre inquiétude n'en est que grandissante, car malgré nos interpellations régulières, rien ne changent. Ils gardent leur cap.

Enfin, comme vous toutes et tous, nous relevons une autre triste incohérence : On organise une conférence étincelante pour expliquer comment lutter contre la déforestation et protéger les arbres, et de l'autre côté, les mêmes personnes font construire, contre l'avis des habitants, une chaufferie qui sera alimentée plusieurs fois par semaine en bois par camions !

Il est grand temps de mettre le bon sens au cœur des choix politiques et de travailler à ce qui préoccupe le quotidien des habitants. Arrêtons comme l'a exprimé Jean Guillard, sceptique sur l'intérêt réel de cette opération de communication pour la planète, le "greenwashing".

Pour l'heure nous vous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

L'équipe Evian 2.020-2.026 - contact@evian2020.fr

Hôtel Beau Rivage : ne détruisons pas notre patrimoine !

Quel devenir pour ce bâtiment ?

Mme le Maire a indiqué sa préférence pour sa démolition et la création d'un square. Certes, la création d'espaces verts est nécessaire mais les quais, avec leur réaménagement prévu et annoncé, y pourvoient déjà largement dans ce secteur. Qu'apporterait donc réellement de plus un petit square enclavé ?

La ville manque de surfaces à bâtir, gardons celles qui existent. Démolir un bâtiment et le remplacer par un nouveau, même très performant énergétiquement, demande des dizaines d'années pour compenser les coûts carbones associés. Pourquoi détruire un immeuble ancien et historique ? Que sera donc Evian quand il ne restera plus que quelques bâtiments, témoins de son histoire, mais coincés entre deux constructions récentes ? Cet ancien hôtel fait partie de notre histoire, de nos vies depuis des décennies : si on devait détruire les constructions qui ne plaisent pas à tout le monde, que resterait-il ?

Alors que faire de ce bâtiment ?

Les idées ne manquent pas pour utiliser un tel édifice.

La mairie manque de place pour ses services, obligeant les employés à travailler dans des conditions loin d'être optimales ou les dispersant en ville. Ce bâtiment pourrait regrouper les services dans des espaces rénovés.

Le marché local du logement étant extrêmement tendu, une des problématiques majeures actuelles est l'extrême difficulté de recruter du personnel, pour les fonctions publiques ou les entreprises. On pourrait ainsi créer des logements dédiés, accueillant pendant une durée limitée des nouveaux venus, avec contrat de travail, et leur éviter un séjour à l'hôtel ou en caravane. Les saisonniers pourraient aussi en bénéficier.

Installer le campus connecté ou un tiers lieu permettrait de créer du lien social et de participer à la dynamisation de notre cœur de ville. Cet espace pourrait aussi accueillir des services publics ou associatifs.

A l'heure où le bruit des guerres résonne plus fort que jamais, quel bel hommage à Camille Blanc, pacifiste convaincu, assassiné à cet endroit, que de garder cet édifice en sa mémoire et en faire un lieu vraiment utile aux Evianais.

Le devenir de cet hôtel a fait l'objet d'un sondage. Nous regrettons que les propositions aient été aussi orientées et que la faisabilité des opérations proposées n'ait pas été indiquée : par exemple, est ce que la destruction de cet hôtel est vraiment possible sans déstabiliser la zone ? De plus, le panel et la représentativité des sondés, ainsi que l'organisation de l'atelier participatif après que l'enquête soit close, ne sont pas satisfaisants vis à vis des enjeux de la démocratie locale.

Lors de l'atelier de concertation, le résultat du sondage a été présenté aux participants et il est sans appel : 67 % des sondés ne se sont pas prononcés pas pour la création d'un square. Espérons que la sagesse ainsi exprimée sera bien prise en compte et que notre patrimoine ne sera pas détruit alors que ce lieu peut être utile à tout le monde.

Liste #PQNAE - https://parcequenousaimonsevian.blogspot.com/

Texte non communiqué.

Stéphane Berthier, Conseiller municipal

Félix Ziem

1821-1911

Saisir la lumière

Félix Ziem, *Constantinople Sainte-Sophie au soleil levant*, huile sur toile, Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, Paris Musées

Une exposition conçue par le Petit Palais,
musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, Paris Musées

Palais Lumière Evian
17 déc. 2023-21 avril 2024

www.palaislumiere.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
haute savoie le Département
PARIS MUSÉES
Petit Palais Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris
ville Evian
PALAIS LUMIÈRE EVIAN